



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.5  
30 septembre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 5e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le lundi 26 septembre 1988, à 15 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)  
puis M. BORG OLIVIER (Vice-Président) (Malte)  
puis M. DLAMINI (Vice-Président) (Swaziland)

Allocution de S. E. M. Jaime Lusinchi, Président de la République du Venezuela

Débat général [9] (suite)

Allocution de S. E. Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège

Déclarations de :

M. Seng (Singapour)  
Mme Ruiz Cerutti (Argentine)  
M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)  
M. da Luz (Cap-Vert)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

ALLOCUTION DE S. E. M. JAIME LUSINCHI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU VENEZUELA

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République du Venezuela.

S. E. M. Jaime Lusinchi, Président de la République du Venezuela, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République du Venezuela, M. Jaime Lusinchi, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président LUSINCHI (interprétation de l'espagnol) : C'est une coïncidence heureuse et mémorable que deux citoyens latino-américains exercent les fonctions de président de l'Assemblée générale et de secrétaire général en cette quarante-troisième session. Son Excellence, le Ministre des relations extérieures de la République argentine, M. Dante Caputo et le Secrétaire général, l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, sont de nobles représentants de notre peuple, héritiers des meilleures traditions idéologiques et républicaines qui sont à la base de la nationalité latino-américaine.

Lorsque nous sommes devenus membres de la communauté internationale, après le bouleversement historique provoqué par la Révolution française, aujourd'hui presque bicentenaire, notre continent avait un sentiment d'identité, d'unité, d'intérêt mutuel dans la solidarité, de fraternité en présence des souffrances de la guerre de libération et des menaces extérieures.

Aujourd'hui, après de nombreuses années difficiles de division du fait d'intérêts étrangers, de partialités enracinées au sein de notre pays, de périodes douloureuses dans notre volonté démocratique en tant que peuple, l'Amérique latine peut, dans sa presque totalité, se présenter à nouveau dans le monde, comme elle le fait devant cette assemblée, avec un sentiment de SOLIDARITÉ et d'idéaux partagés.

Je ne crains pas de me tromper ni d'usurper le droit d'autrui en disant que les nations américaines traversent une période de changements fondamentaux que nous ne pouvons laisser, cette fois-ci, échapper au gré des circonstances.

On définit parfois la "sécurité" du point de vue de la sauvegarde, de la préservation et de la promotion des intérêts fondamentaux d'un pays. Pour le Venezuela, la sécurité est inhérente à son état de nation; de par sa vocation et le mandat de sa constitution, sa sécurité est aussi sa démocratie. Elle équivaut à la

Le Président Lusinchi

liberté dont disposent les citoyens de manifester leur désaccord, de prospérer et de satisfaire, sous le règne du droit, leurs aspirations d'ordre matériel et spirituel, avec autonomie et indépendance. Mais, dans notre monde contemporain, notre sécurité, la sécurité de nos pays, est menacée de l'extérieur; par conséquent le moment est venu de dénoncer cet état de choses, et est-il un endroit plus propice que cette tribune de tous les peuples du monde pour le faire.

Nos droits fondamentaux, en tant que nations et en tant que peuples, en tant que communautés et en tant qu'individus, sont aujourd'hui remis en question du point de vue de leur légitimité. On ne peut interpréter autrement l'absence de solution définitive aux problèmes tels que celui de la dette extérieure, qui affaiblissent nos pays et les privent du droit à un avenir stable.

Le problème de la dette extérieure paralyse aujourd'hui le développement économique et social de la grande majorité des peuples du monde; la solution de ce problème est fondamentale si nous voulons un développement social plus juste et humain; nous devons commencer à traiter ce problème en reconnaissant qu'il ne pourra être résolu de façon permanente que lorsque nous nous attaquerons à ses causes véritables et lorsque nous reconnaitrons que les stratégies suivies jusqu'à présent pour le résoudre ont échoué.

Parmi les causes fondamentales de la crise de la dette extérieure, se trouvent d'une part les graves erreurs commises par les banquiers et les créanciers qui ont négligé les principes de base de l'activité de crédit privé et ont prétendu supplanter, mais d'une manière efficace, la fonction des institutions de financement du développement.

En deuxième lieu, une autre circonstance d'une importance notable est intervenue, à savoir que les gouvernements et les autorités monétaires de certains des pays où siègent les banques créditrices, voulant défendre leur monnaie, ont lutté contre l'inflation extérieure, sans tenir compte des effets dévastateurs de cette mesure pour les pays débiteurs, et ont pris la décision politique de relever les taux d'intérêt les situant à un niveau beaucoup plus élevé que le taux moyen d'inflation.

Certains prêts contractés à des taux d'intérêt équivalant au taux d'inflation doivent être remboursés avec des intérêts qu'on ne peut pratiquement pas payer parce qu'il n'existe aucune activité économique susceptible d'enquendrer des richesses suffisantes pour remédier à ce déséquilibre, produit d'une décision politique des gouvernements des pays développés.

Le Président Lusinchi

La logique du capitalisme financier international est immorale et va à l'encontre de l'éthique même. Un système économique ne peut fonctionner indéfiniment sur la base de tels mécanismes, ni prétendre qu'il est raisonnable de subordonner les espoirs de nombreux peuples aux appétits mercantiles les plus crasses. Les nations qui prétendent être des nations amies et alliées, ont recours aux euphémismes les plus évidents pour non seulement justifier mais imposer cette logique.

Nous avons vu comment, dans le cadre des systèmes qui nous sont présentés, se succèdent les refinancements, les politiques d'ajustement des pays débiteurs, les politiques protectrices de systèmes financiers dans les pays créditeurs, les interventions du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et des banques de développement régional, les conférences internationales, les plans spécifiques des pays développés; tout cela sans le moindre résultat pratique. Ce qui est vrai, c'est que pour les pays qui ont payé aussi bien que pour ceux qui ne l'ont pas fait, cette situation ne saurait se prolonger.

La dette ne pourra jamais être payée en encourant de nouvelles dettes. Le système traditionnel n'est plus viable et nous n'entendons plus maintenant qu'un refrain grotesque et préjudiciable pour tous.

Où prétendons-nous aboutir en suivant cette voie? Souvenons-nous qu'il y a des limites que l'on ne saurait dépasser impunément et les limites passent par le concept de sécurité et par ce droit au développement et à l'équité sociale auquel nous ne pourrions jamais renoncer.

Le président Lusinchi

La réalité dramatique qui s'impose à nous est que les problèmes sociaux s'aggravent et que l'on ne peut plus procéder à des ajustements; le transfert net des capitaux des pays débiteurs vers les pays créditeurs continue; les pays honorent leurs engagements et, à peu d'exceptions, - et le Venezuela en est une - les dettes s'accroissent, les intérêts augmentent et le dilemme de la dette s'accroît.

La politique qui consiste à gagner du temps en espérant un miracle financier qui permette d'honorer la dette dans les conditions actuelles est révolue. Il nous faut prendre bien conscience de ceci et agir en conséquence, et ce très rapidement. Souvenons-nous de la crise des années 30, où plus de la moitié des nations appartenant à la Société des Nations ont décrété un moratoire sur le paiement de leurs dettes et souvenons-nous également de toutes les retombées sur le plan mondial du fait de ne pas avoir agi à temps.

Il nous incombe donc de rechercher des solutions concertées qui aboutiront à des accords internationaux grâce auxquels les débiteurs se verront accorder des conditions raisonnables en conformité avec le montant de leurs dettes; des échéances et des taux d'intérêt réalistes seront décidés, qui leur permettront de s'acquitter de leurs dettes tout en développant leur économie.

Il n'y a pas d'autre solution. Ne nous herçons pas d'illusions à cet égard. Si nous ne sommes pas en mesure de mettre sur pied un mécanisme multilatéral pour atteindre ces objectifs, nous deviendrons les témoins impuissants d'une débâcle économique et sociale qui engloutira tous les pays, qu'ils soient ou non développés.

L'on ne saurait être riche encore très longtemps en édifiant cette richesse sur la ruine des autres; et encore moins dans le monde interdépendant d'aujourd'hui.

"Rejeter la responsabilité sur les victimes", a dit une fois l'économiste et professeur d'université Carlos Diaz Alejandro, "est une manière séduisante de fuir ses responsabilités, surtout lorsque les victimes sont loin d'être vertueuses".

A plusieurs reprises, nous avons dit que la dette est une réalité commune et que, par conséquent, la recherche de formules destinées à remédier aux traumatismes qu'elle cause doit nécessairement être une décision commune, rationnelle et équitable, prise entre créditeurs et débiteurs.

Nul doute que nous, pays en développement, sommes les victimes. Mais il est tout aussi certain que nous ne sommes pas vertueux. Nous ne sommes pas des victimes vertueuses. Mais les péchés ne sont pas, dans le cas présent, les péchés

Le Président Lusinchi

d'un seul mais de tous. Aussi, nous ne pouvons accepter que nos peuples soient les seuls à en subir le châtimeut. Ils ne sont certainement pas à blâmer.

Il ne s'agit pas non plus d'un plaidoyer unilatéral pour le sort de notre peuple. Nous sommes certains que les périls de l'avenir n'épargneront pas ceux qui ont maintenant les moyens de prendre des décisions importantes. voilà le message qu'au nom du peuple du Venezuela, je transmets à cette assemblée qui est ou doit être la synthèse et la conscience de l'humanité.

Il y a quelques jours, au sein de la Conférence régionale sur la pauvreté, des représentants d'Amérique latine ont constaté que 61 millions de Latino-Américains vivent dans un état de pauvreté qui ne leur permet même pas de satisfaire leurs besoins alimentaires. Face à cette réalité que l'on pourrait facilement constater de manière plus dramatique'encore dans d'autres régions en développement, il convient de se demander : Quel droit peut être invoqué, quelles obligations peuvent être prises qui l'emportent sur les droits fondamentaux de l'homme? On peut bien entendu arguer que c'est à chaque gouvernement qu'il incombe de régler les problèmes de la société qu'il représente et qu'il ne peut se décharger de ses responsabilités sur d'autres. C'est vrai, mais seulement lorsqu'elles sont exclusivement nôtres.

Personne ne peut prétendre qu'il en soit ainsi. L'interaction qui existe entre le développement de nos économies et l'économie internationale est une réalité qui loin de nous mener vers le progrès semble nous en éloigner. Est-ce ou non une responsabilité collective?

Un diagnostic très récent de la situation économique de l'Amérique latine par le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), indique qu'étant donné que la région devait procéder à des ajustements importants qui ont donné la priorité à l'équilibre des comptes extérieurs, il se pourrait que nous soyons en mesure de surmonter l'état de stagnation sur le plan de la croissance et de connaître à nouveau une plus grande stabilité des prix; mais pour ce faire, il est indispensable de stopper et d'inverser le transfert de ressources que nos économies connaissaient. A notre avis, cette situation ne sera possible que si le problème de la dette est élhordé et traité de manière radicalement différente.

Le Venezuela - et je le dis en son nom avec toute mon autorité morale et politique - considère que les efforts réalisés ont été plus que suffisants.

Le Président Lusinchi

Nous ne pouvons envisager comme scénario pour le développement à venir de notre société de rester là où nous sommes. Nous en sommes au point où le développement et la dette extérieure sont devenus des notions antinomiques, une contradiction que nous ne saurions indéfiniment ignorer.

Le Venezuela a fait des efforts louables pour redonner à son économie un cadre de référence stable et prévisible. La réorganisation et l'ajustement internes auxquels il a été procédé ont été positifs dans la mesure où cela a permis de stimuler les forces et les réserves de notre société. Afin d'en tirer pleinement parti, nous devons éviter le risque d'inflation, redynamiser le processus d'investissement, améliorer la productivité et élever le niveau de vie de notre peuple. Tout cela dépend du niveau de ressources que nous pouvons investir pour notre propre progrès et de notre aptitude à garantir la stabilité et la prévisibilité nécessaires à toute activité économique et à tout progrès social.

A l'instar de la majorité des pays de notre région, nous avons la possibilité de sortir vainqueurs de cette crise. Voilà pourquoi il est impératif que nous ne cédions pas à la routine et que nous sachions tirer profit de cette transition.

Pour ce faire, il faut que la communauté internationale, et en particulier les pays en développement, soient conscients des éléments en jeu. Il n'est pas possible de penser que les exercices de coordination de leurs politiques économiques, que ces pays entreprennent, soient à eux seuls suffisants pour que nous puissions penser qu'ils s'accordent aux circonstances du reste du monde ni imaginer que de cette façon nous pourrions régler nos problèmes.

Nous nous félicitons de la grande clairvoyance qui a marqué les discussions de la réunion de Toronto sur les réalités de notre monde en développement, mais nous nous réservons le droit de rechercher des alternatives qui se révèlent nécessaires du fait de l'absence de dialogue constructif ou de mesures opérationnelles à court terme.

En Amérique latine, un groupe de pays a fait un raisonnement identique. L'engagement d'Acapulco pour la paix, le développement et la démocratie, que les huit présidents d'Amérique latine ont signé l'année dernière, est l'expression de nos préoccupations partagées et de nos vues communes. Nous nous sommes fixés à nous-mêmes les objectifs des trois domaines sur lesquels porte notre engagement, et nous nous proposons de les approfondir. Prochainement, nous nous réunirons à

Le Président Lusinchi

nouveau dans le pays frère, l'Uruguay, pour affiner nos points de vue et prendre note du degré d'acceptation et de compréhension que nos positions ont suscité.

Le Venezuela est disposé à faire en sorte que l'Amérique latine ne soit pas en marge d'un monde qui semble, à l'heure actuelle, s'édifier.

La détente et le début de solution aux graves conflits internationaux qui affectent différentes parties du monde ne sont pas fortuits, comme ne l'ont pas été non plus les tensions et les affrontements qui les avaient engendrés.

Les grandes puissances ont entamé un processus de dialogue et de désarmement dont nous nous félicitons et que nous espérons voir se maintenir et s'améliorer.

Les pays et les zones de conflits commencent à ressentir les conséquences de cette entente, et l'on a enfin recours aux institutions multilatérales qui ont été créées pour promouvoir la paix. A cet égard, qu'il me soit permis de féliciter le Secrétaire général pour ses efforts et faire le vœu sincère que tous les pays, dans cette organisation, puissent lui apporter leur soutien.

Ne ce processus, dont nous espérons voir la réussite, naîtra à nouveau la possibilité de consacrer davantage de ressources au développement. Il est inconcevable que le retard matériel et la misère humaine existent toujours, et il n'est pas de justification possible au fait qu'ils augmentent dans un monde plus riche que jamais auparavant. La communauté internationale sera-t-elle en mesure d'orienter ses ressources dans un sens constructif?

Lorsque nous avons célébré le quarantième anniversaire des Nations Unies, nous avons tous à l'esprit les conflits économiques, sociaux et politiques tragiques qui sont à l'origine de la création de l'Organisation. Jusqu'à présent, nous n'avons toutefois pas été en mesure d'assurer à tous la prospérité.

Le conflit économique reste inchangé et continue de s'aggraver. Les déséquilibres du monde économique nous conduiront à un désastre si les principaux pays n'assument pas leurs responsabilités, conscients de leurs obligations à l'égard de la communauté internationale.

Peut-être le moment est-il venu pour le Secrétaire général de rechercher un dialogue, qui offre à la communauté internationale une voie menant à la solution de ce besoin non satisfait, et où la dette extérieure OCCUPERA une place primordiale.

Le Président Lusinchi

Nous ne pouvons assurément pas continuer ces monologues parallèles auxquels le monde développé et le monde en développement nous ont habitués dans cette organisation. Peut-être faudrait-il que nous nous débarrassions de nos vieilles habitudes et essayions" d'un commun accord, par l'intermédiaire du Secrétaire général, jusque dans les plus hautes instances politiques, de faire revivre la philosophie et la pratique de la coopération pour le développement.

Le domaine économique n'est pas sans lien avec d'autres problèmes multiples auxquels on cherche une solution. On a dit que l'Amérique latine était peu à peu absorbée par l'économie parallèle de la drogue. On a exigé des mesures radicales contre les zones de culture et l'on prétend, avec de plus en plus d'insistance, subordonner les relations entre les pays à la disparition de cette activité. Le Venezuela qui, dans la lutte contre la drogue, s'est acquis également une autorité bien méritée, est résolu à agir dans toutes les instances, comme nous l'avons prouvé en 1984, quand nous avons présenté devant cette assemblée le projet de convention contre la consommation et le trafic de stupéfiants, projet qui fut approuvé à l'unanimité. Mais nous constatons que personne n'a jamais essayé de faire quoi que ce soit contre un système économique qui s'en alimente en permanence et en bénéficie, qui encourage la création de pouvoirs économiques et les renforce et qui, en réalité, est l'agent financier de la drogue.

Il serait certes intéressant que l'Organisation révèle les liens qui existent entre certains éléments du monde financier international et l'économie de la drogue.

Nous pourrions également explorer l'économie du trafic des déchets toxiques qui maintenant revêt des aspects particuliers dans la mesure où l'on prétend transférer dans les réservoirs écologiques de la planète - qui dans une grande mesure sont sur le territoire des pays en développement - les déchets d'une civilisation de consommation et de gaspillage que l'on nous impose comme un modèle, transférant en outre des habitudes de corruption pour faciliter ce commerce illicite et répugnant.

Comme vous l'avez peut-être constaté, dans mon message à l'Assemblée, j'ai essayé d'évoquer sur le plan moral certains des défis auxquels nous sommes confrontés, défis que nous ne devons jamais oublier parce que la civilisation et son progrès ne peuvent se concevoir isolément des aspirations les plus intimes de notre pensée individuelle et collective.

Le Président Lusinchi

Dans ce cheminement continu vers la défense des droits les plus élémentaires des Etats et de l'homme, nous avons toujours pu compter sur les Nations Unies non seulement comme l'instance appropriée pour exposer nos préoccupations mais aussi, plus important encore, pour rechercher ensemble des solutions, canaliser les ressources et créer les mécanismes appropriés.

Les efforts des Nations Unies ont permis de progresser dans des domaines qui ne sont pas particulièrement faciles. Je voudrais mentionner qu'en tergiversant sur les priorités, on a peut-être laissé tomber ce qui est routinier mais qui demeure à nos yeux tout aussi digne d'attention. Comme on le sait, le Venezuela reconnaît et prône l'interdépendance de tous les droits de l'homme, politiques, économiques, sociaux et culturels. Il y a des situations qui sont une atteinte permanente à ces principes. Le Venezuela tient à condamner publiquement la discrimination raciale en Afrique du Sud dont l'incarnation est le martyr de Mandela et affirme sa solidarité avec le peuple de Namibie, de même qu'il préconise les entretiens et démarches actuellement en cours en vue de l'indépendance de ce pays.

Pour toutes ces raisons, et parce que les Nations Unies jouent un rôle important dans la recherche de solutions pacifiques aux différends internationaux, je tiens à réaffirmer notre solidarité avec l'Organisation, à réaffirmer notre foi en ses principes et à offrir nos bons offices en faveur de la paix et de la coexistence entre les peuples.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à souligner les réalisations de l'Organisation dans ses efforts pour mettre fin à des conflits dans des régions qui sont particulièrement proches de nous; je pense à l'accord de paix en Afghanistan et à la cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq, pays amis avec lesquels nous entretenons des relations cordiales et constructives.

L'on a pu constater que la volonté résolue des Etats en cause est le seul mécanisme capable de créer des conditions propices à la réalisation d'objectifs concrets. Cela étant, et parce que nous observons que dans d'autres régions, il y a des perspectives certaines de paix, nous exhortons les cinq pays d'Amérique centrale signataires du processus pour l'établissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale à respecter leurs engagements. Le dialogue politique entre eux doit être rapidement rétabli et de manière authentique, avec beaucoup de détermination, chacune des parties prenant ses propres responsabilités pour mettre

Le Président Lusinchi

fin à un conflit qui se prolonge inutilement. Nous espérons que la raison l'emportera et que la paix et la coexistence dans la liberté et la démocratie seront les symboles de cette région qui nous est chère.

Nous savons que tous les organes des Nations Unies sont prêts à poursuivre la tâche qui leur a été confiée et à faire face de manière constructive à toutes les situations menaçant le bien-être de l'humanité. Il convient néanmoins de rappeler les graves difficultés financières que traversent les Nations Unies, difficultés qui méritent notre plus grande attention car tous les États Membres ont l'obligation de contribuer de manière permanente au financement de l'organisation.

Mes dernières paroles aujourd'hui en tant que représentant d'un pays démocratique par essence et dans les faits seront pour formuler des vœux de succès pour les Nations Unies dans leurs objectifs suprêmes que sont la paix et la sécurité du monde.

Le Venezuela sera toujours aux côtés des Nations Unies qui ont été conçues et créées dans l'intérêt de l'homme universel.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Venezuela de l'allocution importante qu'il vient de prononcer.

S. E. M. Jaime Lusinchi, Président du Venezuela, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ALLOCUTION DE S. E. MME GRO HARLEM BRUNDTLAND, PREMIER MINISTRE DU ROYAUME DE NORVEGE

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre du Royaume de Norvège.

S. E. Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de Norvège, est escortée à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre du Royaume de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Mme BRUNDTLAND (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la Norvège, qu'il me soit permis de faire écho aux paroles de mes préopinants qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre élection au poste de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

La communauté des nations attend beaucoup de cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Après des années de déclin de la coopération multilatérale, sommes-nous enfin à un tournant? Le rôle visible et constructif joué ces derniers temps par l'Organisation dans plusieurs conflits régionaux prouve bien que nous devons pouvoir compter sur une Organisation des Nations Unies efficace. Ayant toujours eu pour conviction et principe qu'il faut encourager l'Organisation des Nations Unies, nous sommes encouragés de la voir reprendre le rôle qui lui revient de droit en tant que protecteur et promoteur de la paix et de la stabilité, en tant que centre où s'harmonisent les efforts et les politiques des nations en faveur d'un monde plus stable, fondé sur la justice sociale et économique.

Puisque les politiques et les positions des nations évoluent, nous devons avoir un point d'ancrage dans le monde qui ait pour charge constitutionnelle et permanente de rechercher des solutions négociées aux différends politiques, économiques et sociaux.

Pendant bien longtemps, l'Organisation des Nations Unies a souffert des divisions entre les blocs et, en particulier, du manque de dialogue et de coopération entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Mais le monde bipolarisé de l'après-guerre a fait place à un monde multipolarisé. Les grandes puissances comprennent peu à peu qu'il est de leur propre intérêt de maintenir l'efficacité de l'Organisation mondiale.

Mme Brundtland (Norvège)

L'amélioration des relations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique, avec pour point culminant le Traité FNI, aura sans aucun doute des répercussions positives sur les efforts en cours visant une réduction importante des armes. Le Gouvernement norvégien est soucieux d'améliorer les acquis et d'aboutir à des accords de réduction radicale d'armes nucléaires stratégiques, un traité d'interdiction complet des essais nucléaires, ainsi que l'interdiction des armes chimiques et l'élimination des asymétries, afin d'instaurer un équilibre de forces à un niveau plus faible d'armes classiques. Cela est tout particulièrement important pour l'Europe, où la concentration d'armes est la plus forte et la plus menaçante pour la paix et la stabilité.

Le désarmement et la limitation des armes sont des questions qui préoccupent le monde entier. Les Nations Unies doivent jouer un rôle important en encourageant, en appuyant et en complétant les négociations sur le désarmement qui se déroulent dans d'autres instances multilatérales, régionales et bilatérales.

À l'heure actuelle, il est encourageant de noter, dans une atmosphère internationale meilleure, un souci de traiter les graves conflits régionaux de façon nouvelle et constructive. Nous nous félicitons que les diverses parties aient de plus en plus recours aux bons offices du Secrétaire général, permettant ainsi à l'Organisation mondiale d'être un véritable catalyseur de progrès permettant de créer un monde plus pacifique, plus juste et meilleur.

Monsieur le Secrétaire général, qu'il me soit permis de vous rendre hommage. Des années de patience et de durs labeurs portent maintenant leurs fruits. L'impasse et les reculs cèdent le pas à la conciliation et au progrès.

Nous notons cette nouvelle attitude dans les Accords de Genève sur l'Afghanistan, dans le succès du cessez-le-feu dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq et dans les progrès réalisés vers la recherche de solutions pacifiques aux questions du Sahara occidental, du Kampuchea et de Namibie.

Dans d'autres zones de conflits, il faut absolument réaliser des progrès. Nous nous sommes félicités de l'Accord d'Esquipulas, passé l'an dernier. Nous comptons que les cinq Présidents d'Amérique centrale trouvent eux-mêmes des solutions aux problèmes de cette région névralgique. Mais la présente impasse prolonge gravement les souffrances des peuples d'Amérique centrale. Nous demandons instamment aux parties de reprendre les négociations et de poursuivre la mise en oeuvre du plan de paix.

Mme Brundtland (Norvège)

Au Moyen-Orient, la situation de tension chronique dans les territoires occupés par les Israéliens souligne la nécessité pour les Arabes et les Israéliens de déployer des efforts réels et résolus pour instaurer une paix complète et durable. Le Gouvernement norvégien appuie la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Une telle conférence, à laquelle participeraient toutes les parties directement intéressées, représente la meilleure façon d'aboutir à un règlement négocié. En attendant, Israël assume une obligation particulière au titre du droit international : protéger la population civile dans les territoires occupés et lui garantir le respect des droits de l'homme.

En Afrique du Sud, le régime d'apartheid existe toujours, en violation des principes fondamentaux de la civilisation. Le système d'apartheid doit prendre fin. Il n'est pas question de réformer l'apartheid, qui représente le racisme institutionnalisé. Il faut l'abolir. Il faut accroître les pressions internationales sur l'Afrique du Sud. Dix années se sont écoulées depuis que les Nations Unies ont accepté des sanctions contraignantes limitées contre le régime de Pretoria. Maintenant, nous devons adopter des sanctions complètes et efficaces et nous devons maintenant passer à l'action.

Nous sommes encouragés par l'optimisme manifesté par le Secrétaire général en ce qui concerne l'amélioration des possibilités d'indépendance pour la Namibie. Nous nous félicitons d'apprendre que nous pourrions envoyer une équipe d'observateurs en Namibie chargée de préparer la présence militaire et civile des Nations Unies dans le Territoire au moment où ce territoire assumera la place qui lui revient de droit parmi les nations souveraines et indépendantes au monde. La Norvège respectera fermement l'engagement qu'elle a pris de participer au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUP!).

Le régime d'apartheid, les guerres et les catastrophes naturelles en Afrique australe ont fait surgir des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Une conférence internationale s'est déroulée à Oslo le mois dernier et a étudié la situation de ces personnes malheureuses et démunies. La Conférence a tout particulièrement insisté sur la nécessité de s'occuper des personnes déplacées qui, pour le moment, ne font pas encore partie des responsabilités des institutions des

...

Mme Brundtland (Norvège)

Nations Unies. Elle a également souligné la nécessité d'adopter des programmes et des plans d'urgence, et des systèmes d'alerte rapide. Nous devons tous appuyer le programme d'action adopté à cette conférence.

Il est paradoxal que l'Organisation risque la faillite alors que le climat politique s'améliore considérablement aux Nations Unies.

Mme Brundtland (Norvège)

La crise financière des Nations Unies est inacceptable à tout point de vue. Elle fait obstacle à la planification; elle crée un climat néfaste à la mise en oeuvre des réformes et elle sape le moral du personnel de l'Organisation. La retenue unilatérale des contributions porte atteinte à la coopération multilatérale. Tous les États Membres doivent respecter la Charte des Nations Unies et assumer leurs obligations financières. Nous demandons instamment à tous les pays de régler promptement toutes leurs dettes.

Nous vivons une époque de changements rapides. En général, les pays industrialisés ont connu une évolution rapide de leur niveau de vie. Il n'en va pas de même pour les pays en développement. Les années 80 sont peut-être une décennie caractérisée par un progrès réel dans les domaines de la paix et de la sécurité internationales, mais elles ont été la décennie des occasions perdues pour le tiers monde. On a fait fort peu de choses pour empêcher que le fossé entre les nantis et les pauvres ne se creuse encore. En approchant de la fin de ce millénaire, nous nous trouvons confrontés à un défi majeur ; surmonter la crise globale du développement. Nous devons lancer une bataille victorieuse contre la pauvreté dans laquelle continuent de se débattre des centaines de millions de personnes dont les conditions de vie sont incompatibles avec la dignité humaine.

La stabilité, la prospérité, la justice sociale et économique évoluent à des rythmes différents dans les diverses parties du monde. Nous devons donc procéder à des ajustements. Le défi qui nous est lancé est moral autant qu'il est politique. Nous ne protégerons notre avenir qu'en coopérant. Nous ne le ferons pas au détriment des autres. Notre avenir repose sur notre aptitude à adopter des attitudes communes face aux défis communs.

La plupart des pays en développement avaient espéré en la croissance. Or c'est la situation inverse qui prévaut. La nette détérioration de l'environnement économique international a été déterminante dans le déclenchement de la crise aiguë qui afflige à l'heure actuelle le tiers monde. Cela a été clairement établi lors de l'examen à moyen terme du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique 1988-1990, qui a eu lieu à New York ces deux dernières semaines.

La situation économique critique du monde en développement se caractérise par le fardeau écrasant, insoutenable de la dette extérieure, le déclin conséquent des recettes à l'exportation dû à une chute très nette des prix des produits de base et

Mme Brundtland (Norvège)

à une intensification du protectionnisme, par un déclin significatif des courants de transferts de ressources, plus particulièrement des emprunts et investissements privés, et par l'instabilité chronique du marché monétaire international, ainsi que par des taux d'intérêts anormalement élevés.

N'est-il pas politiquement, moralement et économiquement mauvais que le transfert net de ressources des pays pauvres vers les pays riches se soit monté à plus de 100 milliards de dollars au cours de ces quelques dernières années? N'est-il pas navrant que près d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté et dans la misère, et que le revenu par habitant de quelque 50 pays en développement ait encore diminué l'an dernier?

Nous allons devoir renverser ces tendances, non seulement parce que la situation en tant que telle est inacceptable, mais également parce qu'il y va de l'intérêt de tous les pays développés - aussi bien de l'Est que de l'Ouest.

Il faut que la coopération internationale en faveur du développement prenne un nouveau départ. L'aide et les prêts au développement doivent être accrus. Je tiens à le souligner - et je ne vois aucune raison de le cacher - que la Norvège, qui, ces dernières années, a consenti environ 1,1 % de son PNB à l'Aide publique au développement (APO) aux pays en développement, est déçue de constater que la contribution moyenne versée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) n'ait été que de 0,34 % durant la même période. En toute évidence, de nombreux pays peuvent et doivent faire mieux, beaucoup mieux. Nous demandons aux pays donateurs qui sont à la traîne dans leurs transferts au titre de l'Aide publique au développement de redoubler d'efforts conformément à leurs capacités.

Nous devons mener la lutte sur deux fronts : nous devons traiter d'urgence et de façon efficace et la crise du développement et celle de la dette. Ces deux problèmes sont liés et tout aussi aigus l'un que l'autre. De nombreux pays sont enfermés dans le cercle vicieux formé par le service, le réaménagement et le refinancement de leur dette alors que les investissements et les réformes nécessaires se trouvent paralysés. Nous devons passer d'urgence à l'action pour alléger le fardeau de la dette afin de le partager de façon plus équitable entre débiteurs et créanciers. La Norvège a déjà adopté des mesures concrètes pour alléger la dette et préconise vivement l'adoption d'autres mesures multilatérales coordonnées d'assistance en ce qui concerne la dette.

Mme Brundtland (Norvège)

Il est évident que les pays à faible revenu et lourdement endettés n'arriveront jamais à rembourser leurs dettes. Nous devons bien le comprendre et traiter le problème en conséquence. Nous ne pouvons continuer d'imposer des conditions draconiennes qui comportent le risque de déstabilisation politique et de souffrances accrues pour les groupes les plus vulnérables - conditions qui ont un effet particulièrement néfaste sur la situation des femmes et les enfants, qui font obstacle au progrès et à la mise en valeur des ressources humaines, réduisent les investissements, empêchent les innovations et, dans la pratique, mettent tout pays endetté dans l'impossibilité de jouer le rôle qui lui revient de droit dans l'économie internationale.

Les décisions prises au Sommet économique de Toronto nous ont permis d'espérer que les grandes puissances économiques étaient prêtes à passer à l'action dans ces domaines. Bien qu'ils aient récemment convenus de certaines mesures supplémentaires, plus particulièrement à propos de l'Afrique, les grands pays industrialisés doivent déployer encore beaucoup d'efforts pour alléger le problème de la dette.

Les propositions récentes faites par le Directeur du Fonds monétaire international (FMI) représentent un progrès dans la recherche d'une véritable solution à la crise de la dette, qui est bel et bien une crise commune - pour le Nord comme pour le Sud.

Les pays industrialisés du Nord doivent maintenant prouver qu'ils considèrent la pauvreté du tiers monde comme un défi qui leur est commun. Il faut un ordre mondial plus équitable, fondé sur la conviction que nos responsabilités sont communes, sur le respect mutuel, la solidarité et les principes fondamentaux des droits de l'homme.

La protection des droits de l'homme est une priorité du Gouvernement norvégien. œuvrer pour les droits de l'homme, c'est œuvrer pour la démocratie, le développement, la solidarité et le progrès. Malheureusement, il y a encore des violations systématiques des droits de l'homme dans de nombreux pays. Nous devons œuvrer de façon inlassable pour empêcher ces violations et renforcer les instruments de mise en œuvre que nous avons créés. Cette année, nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'occasion nous est ainsi offerte de renouveler nos obligations et de redoubler d'efforts pour améliorer notre civilisation.

Mme Brundtland (Norvège)

La population mondiale risque de doubler d'ici le milieu du siècle prochain. Il est évident que pour répondre aux besoins des générations présentes et à venir, nous devons pouvoir compter sur une croissance économique ferme, soutenue, appuyée par une campagne mondiale de protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Mme Brundtland (Norvège)

Durant les années 70, les concepts d'environnement et de développement semblaient totalement contradictoires. A cette époque, les préoccupations relatives à l'environnement étaient considérées comme le souci des seuls pays riches. A l'heure actuelle, personne ne peut se permettre de les ignorer.

Le moment est venu d'entamer ce processus d'évolution. Nous devons nous donner une idée nouvelle de notre mission et partir d'une vision d'un avenir meilleur. Nous avons besoin d'un cadre commun et de notions capables de nous unir.

Les menaces à la couche d'ozone nous ont mieux fait comprendre encore qu'aucun pays ne peut protéger son environnement de façon isolée. Des problèmes universels nécessitent des solutions universelles. Le Protocole de Montréal adopté l'an dernier doit s'accompagner d'accords supplémentaires contenant des mesures de protection de l'atmosphère. Le problème du traitement des déchets toxiques et nucléaires et les cas récents de déversement des déchets dans les pays du tiers monde prouvent bien que nous avons besoin d'un régime international strict pour protéger les pays en développement afin qu'ils ne deviennent pas le dépotoir des excès industriels du nord.

Au cours des négociations menées sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), les pays développés doivent tenir compte des justes exigences des pays en développement pour parvenir à un consensus mondial au début de l'année prochaine.

A la conférence d'Oslo du mois de juillet, les directeurs de 22 agences des Nations Unies ont discuté du suivi du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ils ont accepté les conclusions de la Commission, à savoir que pour assurer un développement constant, nous avons besoin de politiques d'environnement et de développement, pour protéger la paix, assurer la croissance constante et diminuer la pauvreté.

Au cours de l'Assemblée générale l'an dernier, il a été proposé de convoquer une conférence mondiale de suivi en 1992. La Norvège appuie la proposition de convocation d'une telle conférence, qui devrait étudier les grandes questions d'un développement soutenu.

Il y a 100 ans, l'écrivain norvégien Henrik Ibsen disait: "Rien ne vaut une idée qui arrive à point". C'est le cas du développement soutenu. Ensemble, nous devons en faire une réalité.

Mme Brundtland (Norvège)

L'humanité est exposée aux risques; risques politiques, risques économiques, et nous prenons de plus en plus conscience que nous risquons une catastrophe écologique comparable par son ampleur et ses effets à une vaste destruction nucléaire. La prochaine décennie sera vitale. Nous devons prendre des décisions difficiles et fondamentales. Nous sommes capables de détruire la vie sur cette planète, mais nous sommes tout aussi capables de la protéger et de l'améliorer. Pour procéder aux réformes nécessaires, nous devons nous engager à mieux respecter les institutions internationales que nous avons créées. Nous devons instaurer une coalition de la raison et une véritable coordination des politiques. Le Secrétaire général des Nations Unies doit avoir notre ferme appui. Il doit se voir conférer l'autorité et les ressources nécessaires à la promotion des objectifs essentiels à notre survie: la paix, le développement et l'environnement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Royaume de Norvège pour l'importante déclaration qu'elle vient de prononcer, déclaration qui est un message d'espoir et d'encouragement pour les pays en développement.

S. E. Mme Brundtland, Premier Ministre du Royaume de Norvège, est escortée de la tribune de l'Assemblée générale.

M. SENG (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Depuis quelques années, nous nous réunissons ici alors qu'une crise financière menace l'Organisation des Nations Unies comme l'Épée de Damoclès. Aujourd'hui, la crise financière n'est toujours pas résolue, principalement parce que quelques États Membres refusent de s'acquitter de leurs contributions statutaires, mais l'Épée de Damoclès a disparu. On reconnaît maintenant de plus en plus dans le monde que l'Organisation des Nations Unies est un instrument indispensable à la recherche de la paix. Après les accords relatifs à l'Afghanistan et à l'Iran et l'Iraq, ceux qui critiquaient l'Organisation des Nations Unies ont été réduits au silence, du moins pour un certain temps.\*

Dans ces conditions favorables, je suis heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider la présente session de l'Assemblée générale, qui marquera un tournant dans l'histoire des Nations Unies. Etant donné votre grande expérience des affaires internationales et l'engagement de votre pays envers les idéaux des Nations Unies, je suis certain que vous dirigerez la présente session avec

---

\* M. Borg Olivier (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

M. Seng (Singapour)

impartialité et fermeté. Je tiens également à dire publiquement que nous saluons l'excellent travail réalisé par votre prédécesseur, M. Peter Florin, qui a présidé nos travaux pendant l'une des années les plus actives du calendrier des Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que 1988 s'inscrira dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies comme l'une des années les plus remarquables. Des problèmes en apparence sans solution progressent maintenant graduellement à la table des négociations. Une grande partie du crédit en revient au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui n'a jamais perdu foi dans la capacité des Nations Unies à contribuer à la paix, même dans les périodes sombres encore récentes de l'histoire des Nations Unies. Ses efforts courageux et persévérants, alliés à une patience inépuisable, ont abouti aux accords relatifs à l'Afghanistan et au cessez-le-feu dans la guerre Iran-Iraq. Nous saluons la persévérance avec laquelle il recherche des solutions à d'autres problèmes tout aussi complexes au Moyen-Orient, en Afrique australe, à Chypre, au Sahara occidental et, surtout, au Kampuchea.

Nous constatons avec inquiétude que les signes de paix qui nous parviennent du Viet Nam sur le problème kampuchéen sont encore insuffisants et incertains. Nous souhaitons que le Secrétaire général et son représentant spécial, M. Rafeudin Ahmed, s'occupent de la question kampuchéenne tant que l'invasion et l'occupation du Kampuchea menaceront la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est. Nous croyons également que l'engagement des Nations Unies dans la recherche de la paix au Kampuchea est tout à fait conforme à la lettre et à l'esprit des principes du Mouvement des non-alignés, qui a déclaré au cours de son dernier sommet à Harare que

"l'Organisation des Nations Unies représente l'instance internationale la plus appropriée ayant le rôle principal dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le règlement pacifique des différends internationaux et des crises internationales•••".

M. Seng (Singapour)

Bien que les événements politiques remarquables de 1988 méritent notre pleine attention et une analyse scrupuleuse au cours de cette assemblée générale, ils ne seront pas au centre de mon intervention. Ces événements récents représentent des changements appréciables dans les courants politiques. Mais derrière ces courants, se produisent des changements radicaux encore plus décisifs qui pourraient modifier considérablement le paysage économique et politique de notre planète. Ces changements fondamentaux sont plus difficiles à percevoir que les rapides modifications de la situation qui se remarquent à première vue mais leurs effets pourraient être plus durables et peut-être même façonner le XXI<sup>e</sup> siècle.

Ces changements fondamentaux apparaissent dans l'évolution appréciable de l'attitude de toutes les grandes puissances, ainsi que des nations plus riches et plus développées. Pendant quelques décennies, il était d'usage d'affirmer dans les instances multilatérales que c'étaient les nations en développement du Sud, plus pauvres et en lutte, qui connaissaient un avenir incertain et précaire. On espérait que les nations du Nord, plus riches, plus développées et considérant l'avenir avec plus de confiance, mettraient à contribution leurs ressources, leur imagination et leur dynamisme pour aider le Sud.

Brusquement, depuis quelques années, ce sont les nations plus riches du Nord qui ont commencé à parler et à se comporter comme des espèces menacées d'extinction. Chacune des grandes puissances, peut-être à la seule exception du Japon, craint actuellement que si elle n'ajoute pas de façon spectaculaire sa politique économique, elle pourrait prendre un grave retard dans la nouvelle course industrielle et technologique qui s'est déclenchée. Les nations qui sauront suivre les nouveaux courants technologiques s'assureront une place privilégiée au XXI<sup>e</sup> siècle; celles qui n'y parviendront pas seront considérablement affaiblies.

C'est cette prise de conscience qui explique, par exemple, les réformes spectaculaires entreprises en Union soviétique dans le cadre de la perestroïka, terme qui est maintenant aussi aisément identifiable en anglais qu'en russe. Toute nation préoccupée par son avenir aujourd'hui devrait entreprendre une restructuration ou une perestroïka aussi courageuse de son système économique, social et politique. Il n'y a pas d'autre choix, comme l'a démontré la Chine, une autre nation grande et importante, qui entreprend des changements également spectaculaires, bien que moins évidents, dans son système économique.

M. Seng (Singapour)

Quelle que soit l'importance de ces événements, ils sont bien loin d'égaliser les changements qui se produisent dans les économies encore plus développées. Les liens commerciaux bilatéraux les plus importants du monde sont ceux qui unissent les Etats-Unis et le Canada, avec un volume d'échanges de 130 milliards de dollars par an. Ces liens commerciaux devraient être encore renforcés si l'Accord de libre échange entre les Etats-Unis et le Canada est, comme on s'y attend, ratifié par les deux pays, comme c'est prévisible, ce qui aurait pour effet de créer un marché unique, immense en Amérique du Nord.

Mais quelle que soit l'étendue future de ce marché, il restera en deçà d'un autre monstre économique qui va surgir dans quatre ans : le marché unique européen. La décision prise par les 12 parlements de la Communauté économique européenne en 1987 de ratifier l'Acte unique européen garantit pratiquement sa création d'ici au 31 décembre 1992. Les progrès dans ce sens pourraient être lents, car son élaboration sera fondée sur 300 directives, dont 200 ont été présentées au Conseil des ministres de la Communauté européenne et 69 adoptées. La volonté politique de créer un marché unique est évidente.

Les avantages économiques d'un marché unique de ce genre pourraient être immenses. Aujourd'hui, la Communauté a au total une population de 320 millions d'habitants et un produit national brut commun de 4,6 billions de dollars. Une étude intitulée "L'économie de 1992", publiée en 1988 par le directeur général pour les affaires économiques et financières de la Communauté européenne, prédit une augmentation du produit intérieur brut de 3,2 à 5,7 % à moyen terme, une diminution de 4,5 à 7,7 % des prix à la consommation et la création de 1,3 à 2,3 millions de nouveaux emplois, lorsque le marché unique sera créé. D'autres changements tout aussi importants se produiront lors de la création du marché unique européen, notamment la disparition progressive des barrières administratives qui séparent les 12 nations.

En 1992 ou un peu plus tard, les biens et services pourront circuler librement entre les 12 pays, ce qui représente sans doute un événement sans précédent dans l'histoire de l'humanité car l'élimination de ces barrières nationales n'a été possible, dans le passé, que par l'édification d'empires. C'est aujourd'hui volontairement que l'on va effacer ces frontières. Pour les citoyens de la Communauté européenne, cela signifie qu'ils pourront suivre des études, travailler,

M. Seng (Singapour)

ou prendre leur retraite dans n'importe quel pays européen de leur choix, voyager sans avoir à montrer leur passeport ou épargner leur argent dans n'importe laquelle des 12 monnaies, qui pourraient éventuellement n'en devenir qu'une seule.

Imaginons seulement ce que serait le monde si d'autres sous-régions de la planète essayaient également de réduire considérablement les barrières artificielles qui séparent les nations. Là encore, il est sage de penser que ceci ne pourrait se produire dans d'autres parties du monde où règnent des conflits nationaux, ethniques ou territoriaux. Il est possible qu'il en soit ainsi. Il est bon, pourtant, de se souvenir qu'il y a seulement 44 ans, les champs de bataille de l'Europe étaient baignés du sang de millions de soldats s'efforçant de défendre ou d'étendre leurs frontières. Si certains de ces soldats sont en vie aujourd'hui - et il est certain qu'il en a quelques-uns - ils seraient surpris de voir que les frontières qu'ils défendaient au prix d'énormes sacrifices et en versant leur sang sont aujourd'hui démantelées volontairement sous certains rapports décisifs.

TOUS les pays qui sont en guerre aujourd'hui devraient marquer une pause pour réfléchir à l'expérience européenne. Si les armées du Viet Nam - pour ne citer qu'un exemple - pouvaient regagner leurs frontières nationales et si le Viet Nam acceptait de vivre dans la paix avec ses voisins, il pourrait facilement devenir une nation dynamique et prospère. Au lieu de cela, sa population subit aujourd'hui la misère et la privation économiques, causant de graves mouvements migratoires qui ont pesé lourdement sur le reste de l'Asie du Sud-Est. Le choix est clair: voulons-nous emprunter la voie de l'Europe ou celle de l'Indochine?

Bien que nous nous félicitions de l'intégration croissante des économies développées, nous sommes conscients des dangers que cela représente pour l'économie mondiale. Le fait que l'économie mondiale a connu des taux de croissance assez constants et stables vient fondamentalement de la création d'un système commercial ouvert et juste dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), en vigueur depuis le 1er janvier 1948. Si les nouveaux géants économiques de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Ouest et du Japon cherchaient à édifier des citadelles économiques qui morcellent l'économie mondiale, ils risqueraient d'accroître le gouffre qui sépare les nations riches des nations pauvres. Les Etats Membres des Nations Unies devraient être vigilants et prêts à défendre le système économique mondial ouvert. Il serait paradoxal et dramatique que l'intégration économique, conçue pour éliminer les barrières commerciales

M. Seng (Singapour)

nationales, finisse par créer des obstacles économiques encore plus redoutables, écartant la plupart des pays en développement du système économique mondial.

Voilà certains des principaux défis qui nous attendent dans les prochaines années. Les Nations Unies se sont bien adaptées aux courants politiques nouveaux qui balayent la surface de la planète aujourd'hui. Elles doivent s'attacher également à faire face aux principaux changements fondamentaux à venir. Si l'Assemblée générale, au cours de cette session, pouvait se consacrer à certaines de ces questions, elle apporterait une contribution historique.

Mme RUIZ CERUTTI (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Ces dernières années, quand nous prenions la parole au débat, d'habitude nous commençons par décrire de façon pessimiste la situation mondiale et par dresser l'inventaire des conflits et des situations qui menaçaient la paix et la sécurité internationales. La persistance de foyers de tension ou de situations caractérisées par l'injustice, l'apparition ou l'intensification de certains différends justifiaient une aussi triste description et, dans une certaine mesure, avaient donné un caractère routinier à nos avertissements et notre découragement face à ce qui semblait être des problèmes sans solution.

Les Nations Unies n'étaient pas à l'abri de nos critiques. On éprouvait des doutes face à ce qui nous paraissait être une paralysie de la capacité médiatrice de l'Organisation. Nous pensons que les faits prouvent bien que ces critiques n'étaient pas fondées et que, comme nous l'avons d'ailleurs déjà dit, cette prétendue faiblesse des Nations Unies étaient uniquement due à un manque d'accord ou, dans de nombreux cas, à l'attitude démissionnaire de ses membres.

Il y a alternance de deux tendances dans les relations internationales : à une phase de conflit succède une phase de coopération, deux étapes qui s'équilibrent et qui, en pratique, ont tendance à se confondre. Ces dernières années, il semble que nous assistions à un déplacement du centre de gravité de la phase de conflit vers la phase de coopération.

Les Nations Unies ne sont pas étrangères à cette dynamique nouvelle. Bien au contraire, dans de nombreux cas, ce sont les Nations Unies qui ont créé le cadre nécessaire qui a permis de trouver enfin des possibilités de solutions définitives pacifiques par le dialogue et la négociation à des conflits de longue date.

Cette année, plus particulièrement ces derniers mois, nous avons enregistré une série de progrès dont le mérite revient en grande partie à l'Organisation. C'est pourquoi j'ai la grande satisfaction de commencer ma déclaration en exprimant la reconnaissance du Gouvernement argentin au Secrétaire général pour le rôle fondamental qu'il a joué. M. Pérez de Cuéllar a su orienter et encourager ce courant de coopération dont je viens de vous parler.

A propos de l'Afghanistan et après six longues années, la constance et la ténacité du secrétaire général et de son représentant spécial, actuellement ministre des affaires étrangères de l'Equateur, M. Diego Cordovez, ont conduit à la signature, à Genève, de l'accord entre l'Afghanistan et le Pakistan, garanti par les Gouvernements des Etats-unis et de l'Union soviétique.

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

Dans le cas de l'Iran et de l'Iraq, là aussi nous avons obtenu le cessez-le-feu. L'Argentine, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité réitère sa volonté de voir s'instaurer une paix juste, honorable et durable, conformément aux dispositions de la résolution 598 (1987), et lance un appel aux deux parties les invitant à redoubler d'efforts pour oeuvrer pour un futur de paix et de coopération que méritent les deux peuples.

Je pense qu'ici il convient d'insister sur le rôle joué récemment par les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons coopéré activement à plusieurs opérations pour le maintien de la paix au cours des dernières décennies. Ainsi, pour participer plus encore à cette entreprise, le Gouvernement argentin a envoyé du personnel au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq.

Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'il y a également une évolution positive dans la région du Maghreb. Nous avons constaté avec satisfaction la reprise des relations diplomatiques, entre l'Algérie et le Maroc, au mois de mai. Nous espérons également beaucoup du développement du processus de consultations qu'auront le Président de l'OUA et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avec les pays de la région. Nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver des solutions justes et durables à la question du Sahara occidental.

Nous ne pouvons passer sous silence les éléments encourageants qui se manifestent dans d'autres questions importantes. Je pense aux nouveaux pourparlers qui se déroulent à Chypre, au Sud-Est de l'Asie et entre les deux Corées.

Les faits récents nous permettent également d'espérer un avenir meilleur en Afrique australe. Nous ne devons pas relâcher nos efforts tant que nous n'aurons pas instauré une société juste, démocratique et égalitaire dans une Namibie indépendante. La seule base internationalement reconnue pour parvenir à la solution pacifique de la question est le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Toutes les conditions pertinentes pour l'application du plan sont réunies. Nous espérons que les négociations entre les Gouvernements de l'Angola, de Cuba, des Etats-Unis et de l'Afrique du Sud sont un signe de changement dans l'attitude du Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui a été caractérisée jusqu'ici par le défi lancé à la communauté internationale. Si, au contraire, l'Afrique du Sud essaie de

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

perpétuer illégalement sa politique n'occupation colonialiste du territoire namibien, les Nations Unies devront prendre les mesures qui s'imposent, y compris celles qui sont prévues au Chapitre VII de la Charte, pour aboutir à leur objectif qui est une Namibie indépendante.

Cependant, nous ne pouvons qu'être préoccupés par la persistance de certains problèmes, pour la solution desquels nous devons redoubler d'efforts, si nous voulons éviter que ce soient les mêmes qui restent en marge de la phase de coopération que j'ai évoquée.

Les événements qui se déroulent depuis décembre dernier dans les territoires arabes occupés ajoutent un nouvel élément d'instabilité à la situation déjà explosive qui existe au Moyen-orient. On ne pourra parvenir à une solution juste et durable pour mettre fin à la situation qui règne dans la région si l'on ne reconnaît pas simultanément le droit inaliénable du peuple palestinien de vivre sur son territoire et de choisir, les autorités et le gouvernement qu'il élira librement, et le droit qu'ont les Etats de la région, y compris Israël, de vivre dans le cadre de frontières internationalement reconnues. L'Argentine estime qu'il faut ouvrir des voies de négociations afin de trouver des solutions viables pour toutes les parties intéressées. Dans ce contexte, la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies avec l'accord et la participation de toutes les parties pourrait en constituer le mécanisme idoine.

La situation au Liban est une fois de plus source de préoccupation pour le peuple et le Gouvernement argentins. Le peuple libanais doit pouvoir exercer son droit inaliénable de vivre à l'abri de toute ingérence étrangère et de recouvrer ainsi sa pleine souveraineté.

Il est une autre question qui nous préoccupe: comment mettre fin au régime d'apartheid du Gouvernement sud africain. Nous avons clairement répudié l'apartheid dans d'innombrables résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et la paix ne régnera jamais en Afrique australe tant que nous n'aurons pas éliminé complètement et définitivement l'apartheid. La solution la plus appropriée, la plus efficace et la plus pacifique pour y parvenir serait d'appliquer les sanctions contraignantes contre le Gouvernement sud africain, conformément au Chapitre VII de la Charte.

Je voudrais à présent parler de la situation qui règne en Amérique centrale, question qui intéresse directement mon pays et qui a des repercussions

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

particulières sur tout le continent. L'an dernier, au cours du débat général, nous avons insisté sur la volonté manifestée par les cinq Présidents d'Amérique centrale, qui ont fait face à la crise régionale en souscrivant à l'Accord du Guatemala.

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

Notre pays, qui fait partie du Groupe d'appui de Contadora, continue d'oeuvrer à la recherche d'une solution pacifique et négociée aux problèmes de la région. Nous n'atteindrons les objectifs préconisés par les Nations Unies qu'en respectant les principes de non-ingérence et d'autodétermination sans atermoiements et sans conditions.

Nous estimons que la paix est directement liée à la notion de développement. C'est pourquoi nous avons appuyé le plan d'assistance et de coopération avec l'Amérique centrale élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et approuvé cette année par l'Assemblée générale elle-même.

Depuis la signature de l'Accord d'Esquipulós II, les pays d'Amérique centrale ont fait des progrès importants vers la paix, ce qui prouve bien que la voie choisie est bonne et la seule qui soit conforme aux principes des Nations Unies.

Les difficultés rencontrées ces derniers mois doivent être réglées dans le même esprit. Les pays d'Amérique se sentent tenus de contribuer à la solution de cette crise et sont convaincus que la force, la menace et la coercition économique doivent faire, et font partie, du passé.

Seule la coopération, une intégration accrue et une véritable volonté démocratique permettront de relancer le développement économique, clef de toute stabilisation future. Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle, l'Amérique latine est entrée dans une phase de solidarité active pour résoudre ses problèmes.

Les initiatives des groupes de Contadora et de son Groupe d'appui ont entraîné la création d'un mécanisme permanent de consultation et de concertation politique. Les présidents du Groupe, réunis à Acapulco, ont mis sur pied un système flexible d'unification des critères de consultation et de négociation dont les objectifs fondamentaux sont la promotion de la paix, du développement et de la démocratie de nos peuples, objectifs conformes aux principes fondamentaux des Nations Unies.

Nos travaux se poursuivent également dans d'autres domaines d'importance fondamentale dans lesquels nous devons renforcer la phase de coopération dans laquelle nous nous engageons : je veux parler du désarmement, des questions sociales et humanitaires et des relations économiques internationales.

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

Le désarmement, tout en contribuant à la détente, devrait également en être la conséquence logique. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Inde, de la Grèce, du Mexique, de la Suède, de la Tanzanie et de l'Argentine continuent d'agir activement au sein du groupe des Six pour mener à bien leur initiative en faveur de la paix et du désarmement, plus particulièrement en ce qui concerne la tâche prioritaire du désarmement nucléaire.

La mise en oeuvre du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire constitue sans aucun doute une étape importante dans le processus du désarmement. La possibilité de conclure un accord sur la réduction des armes nucléaires stratégiques est, en soi, un autre élément de bon augure dans le domaine du désarmement bilatéral. Ces deux traités auront sans aucun doute une influence bénéfique sur la paix et à la sécurité internationales. Malheureusement, ce nouveau climat n'est pas encore étendu au niveau multilatéral. Nous pensons que la présente session offre une occasion appropriée de concrétiser les possibilités que nous offre cette situation nouvelle dans le domaine du désarmement.

La convergence des volontés politiques devrait permettre à la Conférence du désarmement de faire des progrès dans les questions prioritaires, telles que la cessation des essais d'armes nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la conclusion rapide d'une convention interdisant les armes chimiques sur une base non discriminatoire.

Dans la discussion de la question centrale de la politique générale de désarmement des Nations Unies, la République argentine, quant à elle, ne peut passer sous silence la situation qui règne dans l'Atlantique Sud. Notre pays a donné un appui total et décisif à l'initiative prise par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/11 et 42/16, où l'on déclare que l'Atlantique Sud est une "zone de paix et de coopération".

L'Atlantique Sud a subi une militarisation injustifiée de la part d'États détenteurs d'armes nucléaires qui y ont établi des bases, ont procédé à des manoeuvres et y ont déployé sans restrictions leurs unités navales, ce qui nuit à la sécurité de toute la région.

Il a fallu réagir fermement et énergiquement. Les pays qui ont parrainé les résolutions que j'ai mentionnées ont travaillé activement pour trouver une possibilité concrète et efficace de consolider la paix et la sécurité dans cette région, conformément aux dispositions de la résolution 42/16. Le document

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

final élaboré par ces pays et signé à Rio de Janeiro en juillet de cette année, formule quelques principes fondamentaux: les questions de paix et de sécurité sont liées à celles du développement et l'on prie instamment les Etats militairement importants de réduire puis éliminer leur présence militaire, et de s'abstenir d'introduire des armes nucléaires dans cette région.

Dans le domaine social et humanitaire, ma délégation tient à participer à la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous devons également mentionner la question du trafic de stupéfiants. Nous sommes décidés à lutter fermement contre ce fléau et nous reconnaissons l'effort que réalisent les pays frères d'Amérique latine, malgré les circonstances économiques difficiles dans lesquelles ils se trouvent.

Les progrès réalisés dans le domaine politique offrent un contraste marqué avec les relations économiques internationales. Il est évident qu'en matière de développement fort peu sinon rien n'a été accompli ces dernières années. La conséquence principale de cette carence au cours de la présente décennie, c'est que les pays en développement, principalement en Afrique et en Amérique latine, n'ont pas réussi à contribuer à la croissance de l'économie internationale d'une façon proportionnelle à leur potentiel.

La dette extérieure croissante de ces pays a provoqué un transfert inverse massif de ressources financières qui dresse un obstacle infranchissable pour les importations du monde en développement, freinant ainsi fortement la croissance des échanges mondiaux. Les hausses subites des taux d'intérêt, les chutes des prix des produits de base, l'imposition par les pays développés de mesures protectionnistes et le recours aux subventions des exportations agricoles, sont la preuve de l'absence d'une stratégie globale de développement.

Dans le cadre d'une stratégie globale, il est indispensables que des progrès importants soient réalisés dans la libéralisation du commerce international au cours de la nouvelle série de négociations multilatérales du GATT, dont l'examen à mi-parcours aura lieu à Montréal en décembre prochain et qui, comme l'a d'ailleurs dit le Groupe CAIRNS à sa réunion de Bari10che, doit mettre au point un cadre de réformes du commerce agricole à long terme et un programme de mesures d'application immédiate comprenant un gel contractuel et une réduction progressive des mesures d'assistance et de protection agricole, mettant l'accent sur les politiques qui causent les déséquilibres les plus importants.

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

Quant à la nouvelle stratégie de développement global, elle doit se concentrer sur une solution durable du problème de la dette et comprendre, d'une part, la poursuite du processus de réformes structurelles dans les pays endettés et, d'autre part, la diminution du montant total de la dette et un transfert réel des ressources financières vers ces pays.

Le développement s'avère nécessaire également en tant que garantie de sécurité globale, dans le cadre de cette interdépendance que j'ai déjà mentionnée.

Cette analyse de la situation internationale et le processus dynamique auquel nous participons m'incitent à faire une remarque sur le fonctionnement interne de notre organisation. En 1985, elle a décidé d'entamer un processus de réforme qui devait lui permettre de réagir de façon plus efficace aux défis qui lui sont lancés. Depuis, de nombreux efforts ont été déployés pour trouver des formules acceptables pour tous. Il reste encore toutefois beaucoup à faire. Nous pensons que si nous voulons faire des Nations Unies un instrument efficace, capable de répondre aux exigences de notre époque, il faut dépasser le plus rapidement possible ce stade de transition. Nous sommes convaincus que nous trouverons des solutions satisfaisantes pour tous. C'est pourquoi nous sommes prêts à coopérer dans la recherche d'accords qui permettraient d'aboutir aux objectifs que nous nous sommes donnés dans la résolution 41/213.

Parallèlement, il est indispensable de fournir à l'Organisation un financement stable pour qu'elle puisse être en mesure de mener à bien la tâche que nous lui avons confiée. Sinon, nous ne pourrions que nous blâmer nous-mêmes. Tout Etat Membre doit, pour ce faire, poursuivre tous les efforts possibles pour assumer ses obligations sans poser de conditions qui n'ont pas été prévues par la Charte.

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

Je voudrais, pour terminer, évoquer deux questions qui revêtent une importance toute particulière pour mon pays et qui figurent à notre programme de travail.

S'agissant de la question de l'Antarctique, l'Argentine est unie à ce continent par des liens de souveraineté, par l'histoire et une longue tradition. En tant que l'un des premiers signataires du Traité de l'Antarctique, nous avons toujours participé activement à l'élaboration d'un système efficace et souple ouvert à tous les Etats, qui a maintenu le continent à l'abri des conflits et à des fins exclusivement pacifiques tout en veillant à ce qu'il ne devienne pas le théâtre d'un différend international.

Le dernier point de notre déclaration a trait à la question des Malvinas, vieille question coloniale qui s'est posée dès les premières étapes du développement de l'Argentine en tant qu'Etat indépendant, et dont la possibilité de solution se matérialise de plus en plus avec l'effort de décolonisation encouragé par les Nations Unies.

Ainsi donc, l'Assemblée est consciente de la volonté permanente du Gouvernement argentin de trouver une solution juste et définitive à ce problème prioritaire de la politique étrangère de mon pays et elle a maintes fois indiqué clairement qu'elle souscrit à cette position.

Depuis 1965, des résolutions ont successivement été adoptées en faveur de la tenue de négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni en vue de régler pacifiquement les problèmes en suspens entre les deux pays et plus particulièrement celui qui a trait à l'avenir des îles Malvinas. Ces résolutions ont mis l'accent sur les efforts déployés par l'Argentine pour respecter la volonté de la communauté internationale. Mais, une fois de plus, cette volonté se heurte à l'heure actuelle à l'attitude du Gouvernement britannique, qui refuse d'entamer ces négociations globales, et ce malgré la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général des Nations Unies pour rapprocher les parties, efforts que l'Argentine n'a cessé de reconnaître.

La recrudescence récente des tensions en raison de mesures qui accentuent les divergences entre les deux pays est également un motif de préoccupation pour la région et pour le monde en général et c'est encore plus nécessaire la reprise, le plus rapidement possible, des contacts bilatéraux.

L'Argentine, en réaffirmant son droit souverain sur les îles Malvinas, de la Géorgie du Sud et des Sandwich du Sud, réitère qu'elle est prête à entamer le dialogue avec le Royaume-Uni, un dialogue sans conditions préalables, ample,

Mme Ruiz Cerutti (Argentine)

sincère, qui tienne compte et respecte à la fois les intérêts des insulaires tout en assurant leur bien-être et leur prospérité.

Notre pays est prêt à étudier cette question comme tous les autres problèmes régionaux et mondiaux et à coopérer activement à la réalisation des objectifs fondamentaux de l'Organisation.

M. BEDREGAL GUTIERREZ (Rolivie) (interprétation de l'espagnol) : Qu'il me soit permis en premier lieu de féliciter S. E. M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures de la République argentine, illustre représentant du monde intellectuel et diplomatique latino-américain, pour son élection méritée à la présidence de cette auguste assemblée.

J'ai également le plaisir de saluer avec affection et respect l'Ambassadeur Dame Ruth Nita Barrow, dont les mérites et l'expérience diplomatique honorent notre région. Je voudrais également dire mon admiration et offrir mon appui au Secrétaire général, l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts qu'il déploie inlassablement en faveur de la paix et de la coexistence entre les nations.

Le Gouvernement et le peuple boliviens tiennent à exprimer par ma voix leur solidarité et leurs condoléances aux Gouvernements du Bangladesh, de la Jamaïque et du Mexique à la suite des coups portés ces dernières semaines à ces pays par les éléments déchaînés, causant des pertes humaines et des dégâts matériels considérables.

La quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale a commencé ses délibérations sous d'heureux auspices, dans le cadre des profondes transformations de la politique mondiale. On peut dire que la concertation Est-Ouest en faveur de l'entente et du désarmement a fait apparaître des perspectives favorables à l'instauration d'une paix durable et fructueuse avec l'amorce d'un ample processus de dialogue et de négociation, qui devrait contribuer à mettre fin à la folie de la course aux armements nucléaires. Un dialogue s'est donc engagé pour en finir - une fois pour toutes espérons-nous - avec la bipolarité basée sur la théorie précaire de la coexistence pacifique, bipolarité qui a mis en danger le système de la sécurité internationale. NOUS vivons une ère nouvelle de bon sens, de rapports loyaux et sincères entre les Etats, toutes choses qui encouragent et renforcent le dialogue et la volonté politique des peuples en faveur du renforcement de la paix et d'une coopération efficace qui transcende les hégémonies et les pressions irrationnelles, en vue de l'édification de cet ordre mondial qu'exige la dignité de la personne humaine.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Les changements intervenus profiteront à tous, dans le cadre des efforts déployés pour inaugurer une ère nouvelle dans les relations Nord-Sud sur la base de l'interdépendance symétrique, de façon que le bien-être cesse d'être une fleur exotique des pays industrialisés, et riches par conséquent, qui monopolisent la magie de la technologie.

Pour jeter les bases historiques de la paix, l'entente entre les superpuissances devrait cette fois mettre à l'épreuve la volonté de coopération au service du monde marginal et arriéré, qui s'est engagé sur la voie difficile du développement au prix de cruelles frustrations et d'énormes sacrifices sociaux.

En faisant ressortir les bienfaits du désarmement nucléaire, il convient de reconnaître les efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés en faveur de la paix, en interprétant l'idéalisme humanitaire de la Charte de San Francisco, qui préconise l'instauration d'une société internationale juste et harmonieuse, et en faisant reposer son action sur les bases philosophiques de Bandung et de Belgrade.

La cohésion des peuples faibles du tiers monde a certainement contribué à défendre la cause de l'humanité, que la concertation Est-Ouest a permis de renforcer grâce à la théorie et à la pratique de la neutralité active dans un monde qui, il n'y a pas si longtemps encore, vivait dans l'angoisse de la terreur nucléaire et qui continue de souffrir des effets dévastateurs de la pauvreté absolue qui afflige les deux tiers de la population mondiale. Cette dernière question constitue le défi existentiel de la race humaine.

L'avenir des pays en développement continuera d'être dangereusement menacé tant que ne seront pas créées et renforcées des conditions propices à leur développement et tant que le problème de la dette extérieure restera sans solution.

Au début du siècle, on a employé la force pour contraindre un Etat latino-américain à rembourser ses obligations publiques. C'est ainsi qu'est née la doctrine Drago, selon laquelle le recouvrement de ce type d'obligations par la coercition est illégal. Aujourd'hui, il existe des moyens de pression plus subtils employés contre certains Etats, en particulier en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique, pressions qui engendrent des situations dans lesquelles les Etats concernés sont littéralement étranglés financièrement de façon insupportable et qui donnent parfois naissance au sous-développement et, partant, à l'appauvrissement des peuples.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

A notre époque, il n'est plus question d'accepter les principes protectionnistes qui frappent le lourd fardeau qui pèse sur le tiers monde tout comme il est évident que la menace ou l'emploi de la force sont inacceptables, sous quelque forme que ce soit. Il s'agit là d'une question de nature politique, qui engage la responsabilité des créanciers et des débiteurs. La Bolivie, en dépit de la lutte qu'elle mène pour sortir de la pire crise d'hyperinflation qu'aucun pays d'Amérique latine et des Caraïbes ait jamais connue, reconnaît l'existence de cette obligation financière.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Nous avons négocié la conversion de la dette commerciale à des conditions acceptables pour les banques créditrices. Nous nous sommes acquittés de nos paiements aux organismes publics de financement multilatéral et, sur le plan bilatéral, nous avons négocié avec souplesse dans le cadre du Club de Paris. En dépit de ces efforts et de ces preuves de bonne foi et bien que nous reconnaissons le fait qu'on ne doit pas, moralement parlant, prendre une décision unilatérale de non-paiement, le sacrifice imposé à notre peuple est écrasant puisque le service de la dette représente plus de 25 % de la valeur de nos exportations, ce qui frustré notre peuple de son droit de lutter pour le développement et contre la pauvreté. Cette situation se répète mutadis mutandis dans presque tous les pays débiteurs. En conséquence, il appartient à la communauté mondiale et particulièrement aux pays créditeurs de prendre conscience de cette grave situation et de prendre les mesures réalistes et pratiques nécessaires pour empêcher que la question de la dette ne se convertisse en cataclysme politique et financier aux conséquences imprévisibles pour le monde entier. Le fardeau que représente la dette pour l'économie de mon pays se reflète de manière dramatique dans un document annexé à la version officielle de ce discours.

J'ai parlé avec quelques détails du problème de la dette extérieure, car c'est le maillon le plus visible de la chaîne qui lie le tiers monde à un destin cruel et injuste auquel il doit absolument échapper. Mais, pour notre malheur, ce n'est pas le seul problème. Nous souffrons de problèmes et de carences à l'égard de ce qui est du financement extérieur pour le développement et les termes de l'échange, pour ne citer que deux aspects d'un sombre tableau à multiples facettes. Il n'est pas possible que le flux des capitaux aille du Sud appauvri au Nord prospère. L'Amérique latine et les Caraïbes à eux seuls versent aux pays créditeurs, sous forme d'intérêts et d'autres obligations, près de 25 milliards de dollars par an, c'est-à-dire plus que ce qu'ils reçoivent. Il faut alors se demander qui aide au meilleur développement de qui?

S'il est vrai que la Bolivie apprécie la coopération technique et financière qu'elle reçoit de Sources bilatérales et multilatérales pour son développement, et dont elle est reconnaissante, celle-ci est manifestement insuffisante et n'est pas conforme à notre volonté déterminée d'inverser notre tendance au sous-développement. Il convient de mentionner ici la coopération des organismes du système des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le

M. Redraquel Gutierrez (Bolivia)

développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNUDLAD) et d'autres, mais il faut dire aussi que nous espérons qu'ils participeront plus encore avec des ressources accrues aux efforts de développement de mon pays.

Il est indéniable que la composition hétérogène et pluraliste de la société internationale ne permet pas d'arriver à une convergence absolue de vues sur la problématique mondiale et régionale, mais nous devons reconnaître que le jeu des intérêts rend conflictuel ce moyen déterminant dans beaucoup de cas de la politique interne des Etats.

Toutefois, nous sommes convaincus que ce n'est pas par des attitudes partiales et des préjugés que nous parviendrons à améliorer les relations internationales. C'est pourquoi nous croyons que, si nous nous réunissons en cette enceinte, c'est pour rechercher des solutions appropriées aux problèmes et conflits et non point pour aggraver les divergences. Il existe des valeurs morales universelles qui correspondent à l'essence même de la dignité de l'être humain, quelles que soient sa culture, son éducation ou son identité nationale. Ces valeurs englobent des catégories existentielles qui nous unissent et qui incarnent la volonté de tous les peuples de la planète de parvenir à la paix, à la liberté individuelle et sociale, au droit au développement et à l'application pleine et entière du droit international.

On ne peut plus retarder la solution de paix en Amérique centrale. Ce bout de terre, ce berceau de l'humanité qui fait partie du continent de l'espérance et qui est l'objet de notre solidarité la plus profonde, souffre depuis plusieurs années des conséquences d'une lutte fratricide sans que l'on ait pu jusqu'à présent mettre fin à la violence.

Peut-être conviendrait-il de recourir à de nouvelles initiatives diplomatiques, dont le but serait de permettre au travail fécond réalisé par le Groupe de Contadora et le Groupe d'appui de porter ses fruits, pour que le cadre de négociation des gouvernements centraméricains puisse prendre toute sa validité dans l'immédiat? Il s'agit d'une question d'urgence qui a une solution valable: une formule politique digne et équitable qui aboutisse à la cessation de la Guerre et favorise l'entente sur la base de l'application pratique des principes sur lesquels se fonde la philosophie de notre organisation mondiale et de sa branche régionale, l'Organisation des Etats américains (OEA). Il peut être utile de mentionner

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

précisément dans ce domaine l'analogie avec les résultats obtenus en faveur de la paix dans d'autres régions de la planète, qui sont encore frais dans notre mémoire.

L'un des principes du droit international - peut-être le plus important et pleinement en vigueur - a rejeté assez tôt la politique colonialiste, considérant comme une pratique exécrationnable l'extension de la souveraineté à des territoires et à des populations qui commencent à peine leur vie socio-historique. C'est pourquoi nous condamnons toute formule de colonialisme qui survivrait et foulerait encore aux pieds la dignité d'autres nations.

L'Assemblée générale des Nations Unies a condamné en plusieurs occasions le maintien des îles Malvinas sous le pouvoir colonial du Royaume-Uni, et mon pays, en cette occasion, renouvelle son appui aux droits historiques de la République argentine sur le territoire insulaire austral occupé par la Grande-Bretagne, en se prononçant pour la reprise des négociations destinées à résoudre pacifiquement ce conflit.

Avec la même philosophie américaniste, la Bolivie appuie de manière constante le droit de la République de Panama sur le Canal. La communauté internationale doit absolument garantir le respect du Traité Torrijos-Carter.

Il existe des divergences sous d'autres latitudes, qui ont fait l'objet de résolutions de l'Assemblée générale et que l'on devrait résoudre en sauvegardant le principe de l'indépendance, qui ne doit pas être compromis par l'ingérence étrangère. Nous voulons parler des conflits du Kampuchea, de Chypre, du Liban, de la Namibie et du Sahara occidental.

C'est dans ce même état d'esprit que nous lançons un appel aux parties intéressées pour que l'unification de la Corée se fasse sur la base du dialogue et de la fraternité.

Fort heureusement, et grâce aux efforts déployés par le Secrétaire général, l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuéllar, la guerre du golfe Persique, qui a fait chanceler la paix mondiale, a pris fin. C'est un mérite historique des Nations Unies qui s'affirment solidement en tant que mécanisme planétaire élevé et fiable pour gérer, négocier et obtenir la sauvegarde de la paix, partout où elle est troublée ou violée.

Nous devons également nous féliciter du démarrage du processus de retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan, et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. Le mérite en revient également à notre organisation mondiale.

M. Bedrekal Gutierrez (Bolivie)

La politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain est un fléau abominable pour la société humaine) la conscience juridique et morale condamne la ségrégation raciale que pratique impunément le Gouvernement de ce pays, qui devrait faire l'objet des sanctions les plus énergiques en raison de sa conduite totalement contraire à tout ce que nous avons codifié en matière de respect de la condition humaine. Ces derniers mois ont été féconds, car des conflits ont pu être circonscrits et d'autres empêchés. Les activités des Nations Unies en font une participante importante, neutre et fiable, créant des conditions propices au dialogue et à la solution des conflits. Il règne un bon climat propice à "la création de la paix" dans l'amour, la réconciliation et la bonne foi. Un nouvel esprit se fait jour, qui conduira à l'instauration de la paix par les grandes allées de la négociation qui, à leur tour, pourront développer et motiver les secteurs économiques et sociaux, politiques et moraux de la société afin de les amener à renoncer à la violence. Il s'agit de mécanismes qui reposent sur le principe du maintien de la paix; et les Etats commencent, une fois encore, à croire dans les organismes du système des Nations Unies qui se révèlent fiables par leur impartialité et neutralité.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

La question intitulée "développement et renforcement du bon voisinage entre les Etats" est sans aucun doute celle qui met le plus en relief la nécessité de promouvoir et d'affermir les relations amicales entre les Etats liés par la géographie et des frontières communes. Notre époque est, dans l'histoire de l'humanité, celle de l'intégration physique et économique. Un bel exemple de réconciliation et de paix durable pour le bien de tous nous est donné par l'Europe de la Communauté économique. En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous luttons avec ferveur pour atteindre un même but : la réintégration politique et l'intégration économique. Cette voie est celle qui conduit à l'unité et à la recherche d'un avenir commun.

Ce thème mérite d'être abordé avec la plus grande honnêteté. Il s'agit de déterminer les causes qui, parfois, rendent impossible le maintien de relations amicales entre Etats voisins quand persistent inutilement des conflits dont la solution s'impose précisément au nom de nouveaux objectifs des peuples en matière de paix et de développement et nécessite des initiatives diplomatiques novatrices assimilant les changements que nous vivons aujourd'hui sous toutes les latitudes.

Nous devons rendre les Nations Unies mieux à même de réaliser leurs objectifs. Les initiatives visant à renforcer la paix et la sécurité internationales méritent par conséquent notre plus grand appui, car nous n'avons pas encore trouvé de système efficace permettant d'éviter les conflits et de régler les différends. Cela serait possible si nous utilisions rigoureusement le cadre de référence que sont les organes des Nations Unies et si nous respections le principe selon lequel tous les conflits doivent être résolus de manière appropriée et dans un délai raisonnable. Dans l'intérêt de la communauté internationale, il faut rechercher des mécanismes et des procédures susceptibles de faciliter l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en matière de règlement pacifique des différends.

Comme les événements l'ont montré, l'intervention du Secrétaire général peut s'avérer décisive quand il s'agit de promouvoir le dialogue entre les parties ou de suggérer des formules pour régler chaque conflit de manière satisfaisante.

La question relative au règlement pacifique des différends entre Etats Membres suscite un intérêt tout particulier en Bolivie. C'est ainsi que nous avons parrainé des projets de résolution engageant tous les Etats à respecter et à promouvoir de bonne foi la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Une fois encore, nous réitérons cette position juridique qui a en outre la plus grande importance pour le prestige de l'Organisation mondiale. En effet, les Nations Unies et les organisations régionales ont été créées pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Cet objectif peut être atteint si, comme il incombe de le faire à tout Etat digne de ce nom, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives aux solutions pacifiques sont respectées de bonne foi et sans subterfuge.

C'est dans le cadre de ces principes universels et de la politique régionale américaine que la Bolivie a, dès 1979, proposé de régler la situation d'Etat enclavé qui lui a été imposée à la suite d'une agression armée, en 1879"

L'opinion publique mondiale sait que mon pays a, en 1825, accédé à la vie indépendante avec une côte sur l'océan Pacifique. Je veux parler du Département du littoral, dont la superficie était d'environ 160 000 kilomètres carrés.

La mutilation de son territoire maritime n'a jamais été acceptée par mon pays. Pendant plus d'un siècle, il s'est efforcé de trouver une solution à ce problème par la voie de la négociation directe. Depuis 1979, l'Organisation des Etats américains (OEA) participe à ce processus qu'elle appuie sur les plans diplomatique et politique.

La Bolivie a besoin d'une sortie souveraine sur l'océan Pacifique. Ainsi, elle recouvrerait son statut initial de pays maritime. Voilà pourquoi elle a lancé toute une série d'initiatives diplomatiques qui ont suscité une prise de conscience véritable au sein de l'opinion publique mondiale. Des démarches multilatérales ont été entreprises, notamment dans le cadre de l'organe régional qu'est l'OEA, où des résolutions appropriées ont été adoptées de manière réitérée. Ces résolutions exhortent les parties au différend à négocier afin de trouver une solution équitable à ce problème.

L'Assemblée générale peut imaginer quel dommage politique, économique et moral a représenté pour mon pays le fait d'être dépouillé de son patrimoine maritime, acte commis à une époque révolue où la force constituait la loi suprême des nations.

Ce problème resté sans solution a son fondement politique et diplomatique dans une injustice historique. Il ne s'agit pas de nier la validité d'accords bilatéraux anciens qui, aujourd'hui, doivent être enrichis et mis à jour à partir de la réalité internationale contemporaine. Le libre transit ne saurait non plus

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

pallier la perte d'une partie de notre territoire. C'est pour cela que la Bolivie, par le biais de ses gouvernements successifs, a recherché une solution équitable et fraternelle au sein de l'Amérique latine. C'est une question qui ne peut être abordée dans le cadre de grandes déclarations casuistiques et de prises de position hasées sur des situations historiques désuètes.

Sur la base des résolutions adoptées par l'Organisation des Etats américains, la Bolivie a, en 1987, proposé au Gouvernement chilien une solution au conflit. Des négociations directes entre les deux Etats ont eu lieu à Montevideo en avril de cette année. Malheureusement, cette base d'accord dont tous n'auraient pu que bénéficier et qui ouvrait le champ à de grandes possibilités en matière d'intégration, de paix et de développement, a été rejetée avec arrogance, au grand étonnement même de l'opinion publique dudit pays.

En dépit de la politique d'agression et d'arrogance que continue de pratiquer le Gouvernement chilien, mon pays épuiera toutes les possibilités qu'offre l'instance régionale - l'OUA - avant de saisir les Nations Unies du problème.

La Bolivie continue à croire que la solidarité internationale et la viabilité pratique d'une négociation diplomatique bilatérale, sereine et moderne permettront à ma patrie de recouvrer son territoire sur l'océan Pacifique, grâce à cette politique de paix, d'intégration et de développement.

Nous sommes certains que tous les Etats Membres mènent une lutte acharnée contre le trafic des stupéfiants qui, depuis une vingtaine d'années, a pris des proportions sans précédent, en raison de la furie des criminels qui se consacrent à ce commerce lucratif, faisant fi de la capacité d'action et du contrôle des institutions étatiques en se prévalant du pouvoir économique qu'ils détiennent. C'est un crime contre l'humanité qu'il faut éliminer. Sa perversité et son indécence dépassent l'entendement, et nous devons donc l'éliminer, ainsi que toutes ses conséquences. La communauté internationale ne saurait tolérer le trafic des drogues et ses implications.

Face à cette réalité inexorable, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Mouvement des pays non alignés et la communauté internationale ont été les premiers à préconiser le principe accepté une fois pour toutes par les Etats de la responsabilité collective et partagée dans la lutte pour éliminer à jamais ce fléau.

Nous ne devons faire aucune distinction entre pays en développement capricieusement appelés pays producteurs et pays de transit des stupéfiants et des

M. Bedrejal Gutierrez (Bolivie)

substances psychotropes et pays développés appelés pays consommateurs. Le problème de l'activité condamnable que constitue le trafic des stupéfiants est un de ceux qui nous concerne tous, comme nous sommes tous concernés par ses conséquences négatives sur l'économie et l'esclavage de la toxicomanie.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Il faut mettre en lumière les actions entreprises dans le cadre d'une solidarité internationale authentique qui s'est mobilisée pour lutter contre ce fléau par l'intermédiaire, en particulier, du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre les drogues et du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que des Etats-Unis d'Amérique et des pays d'Europe qui ont annoncé, et mis en oeuvre pour certains, des programmes d'assistance économique en faveur des pays affectés par la production des stupéfiants pour que ceux-ci puissent s'attaquer à ce problème avec l'efficacité voulue.

Malgré les déclarations de bonnes intentions, les activités de coopération sont encore restreintes et ne répondent pas aux minimums nécessaires requis dans les plans établis à cet effet.

La Bolivie vient de promulguer et applique une loi efficace dans cette lutte inégale contre le pouvoir des trafiquants de stupéfiants. La "Loi du régime de la coca et des substances contrôlées" est l'une des lois les plus modernes qui aient jamais été adoptées ces dernières années dans le domaine du droit positif antidrogues. Ses caractéristiques particulières combinent les mesures sévères de répression à la substitution des cultures de coca grâce au développement planifié d'autres possibilités permettant la reconversion agricole et provoquant le rétablissement économique des paysans affectés par l'élimination de leurs plantations traditionnelles ou de transition.

L'application de cette loi commence à donner des résultats encourageants car, parallèlement aux saisies de plus en plus considérables de cocaïne, certains des trafiquants les plus puissants ont été capturés et des centaines de laboratoires détruits. De même, conformément à nos engagements pris sur le plan international, des milliers d'hectares de culture de coca sont en voie d'élimination, mais il est évident que ces efforts se verraient entravés si les pays industrialisés comme les Etats-Unis d'Amérique ne fournissent pas, de manière opportune, les ressources financières promises. C'est pourquoi mon pays lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue résolument, sans pressions ni conditions préalables, à l'élimination de l'utilisation et du trafic illicites de la drogue, car nous avons donné jour après jour la preuve de notre détermination de lutter jusqu'à la bataille finale dans ce domaine.

M. Bedregal Gutierrez (Bolivie)

Pour terminer, je voudrais faire une nouvelle profession de foi en affirmant que mon pays est attaché de manière inébranlable aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Mon pays est convaincu que l'humanité, avec l'appui de chacun de nous, continuera d'avancer sur le chemin où elle s'est engagée sous de si bons auspices ces derniers temps pour atteindre son noble idéal de paix et de justice.

Que Dieu bénisse la paix mondiale.

M. da LUZ (Cap-Vert) (parle en portugais; texte français fourni par la délégation) : Monsieur le Président, nous avons accueilli avec grande satisfaction l'élection de M. Dante Caputo à la présidence de cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale, car nous sommes convaincus que son expérience professionnelle et le bon sens politique et diplomatique qu'on lui reconnaît conduiront les travaux de cette session à bon terme. A travers son auguste personne, c'est à l'Argentine d'aujourd'hui que nous exprimons les sentiments de fraternelle amitié de notre peuple qui, de l'autre côté de l'Atlantique, suit avec confiance et une sympathie renouvelée les progrès démocratiques des peuples de l'Amérique latine.

A son prédécesseur, M. Peter Florin, nous aimerions manifester notre appréciation et notre reconnaissance pour l'excellent travail fourni durant son mandat de président de la quarante-deuxième session de cette assemblée.

Nous aimerions également féliciter le secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts notables qu'il a déployés dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits régionaux.

Année après année, la République du Cap-Vert intervient dans le débat général de cette assemblée pour définir sa position par rapport aux grands problèmes qui préoccupent l'humanité.

Du désarmement à la décolonisation, de la paix et de la sécurité internationales à la lutte contre la désertification, notre pays a toujours joint sa voix à celle de la majorité de cette assemblée, partageant ses préoccupations, communiquant avec ses idées, faisant des suggestions et avançant des propositions de solutions de ces problèmes.

Qu'il nous soit permis aujourd'hui de concentrer notre réflexion sur des questions qui, selon nous, doivent mériter une attention spéciale des Nations unies en cette étape historique de la vie internationale, à savoir les changements profonds qui se vérifient dans le monde, la vie de cette organisation, la situation économique internationale et le processus de paix en Afrique australe.

M. da Luz (Cap-Vert)

Le monde assiste aujourd'hui à des changements d'une importance fondamentale dans les divers domaines de la vie internationale.

Au seuil de l'an 2000, le grand défi qui se présente à l'humanité réside dans sa capacité à orienter ces changements de façon à assurer la pérennité de la vie, la paix, le développement, la justice et le progrès pour tous.

Dans le domaine économique, les transformations qui se vérifient au long des dernières décennies et qui se caractérisent par l'apparition de nouveaux pôles de développement se traduisent par une dynamique susceptible de mener à une refonte du système économique international et de retirer ses aspects les plus marquants à la bipolarisation du monde, qui a caractérisé les relations internationales de l'après-guerre. Un tel changement dans l'économie mondiale provoque des altérations profondes dans les orientations des régimes politiques dans plusieurs régions du monde, sur le plan tant interne qu'externe.

L'interdépendance croissante des relations économiques internationales constitue un autre aspect important des transformations en cours qui découlent fondamentalement des nécessités économiques, lesquelles, alliées à l'évolution des technologies nouvelles, imposent à leur tour la nécessité d'une compréhension mutuelle des intérêts de tous les pays et des systèmes existants tant au niveau économique qu'au niveau politique et social.

La dynamique actuelle exige simultanément que les résultats des négociations dans les différents forums internationaux multilatéraux prennent en compte les nouvelles réalités survenues, lesquelles ne pourront évoluer positivement qu'avec une démocratisation réelle de ces relations et l'avènement d'un nouvel ordre économique international.\*

---

\* M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

M. da Luz (Cap-Vert)

Les tendances que l'on note aujourd'hui en direction d'une multipolarisation du globe, dans le domaine économique, et l'aggravation parallèle de la crise du système économique international ont des influences directes sur le comportement des divers partenaires économiques. En effet, si d'un côté une telle situation favorise des phénomènes tels que le protectionnisme, de l'autre côté, elle stimule des expériences nouvelles de coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Sur le plan politique, on assiste également à d'importants changements. La relance du dialogue et l'intensification de la coopération entre les deux plus grandes puissances constituent un axe important de ces changements.

Les sommets entre les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis et la conclusion de l'accord sur le démantèlement des forces nucléaires de portée intermédiaire contribuent de façon décisive à la création d'un climat de détente dans les relations internationales en introduisant un élément de rationalisation, contraire à l'interventionnisme et susceptible de renforcer le principe de non-recours à la force dans la résolution des différends. L'accord sur le démantèlement des forces nucléaires intermédiaires constitue un grand pas dans le domaine du désarmement. Nous pensons que d'autres pas importants dans le domaine nucléaire doivent être faits afin d'éliminer de la superficie de la terre le danger de l'holocauste. Nous sommes convaincus qu'aussi bien les Etats-Unis d'Amérique que l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont décidés à mener à bien la réalisation de ce grandiose idéal et sauront s'abstenir de déplacer dans l'espace ce qu'ils ont décidé d'éliminer sur la Terre.

Conscients que cet accord concerne une part infime de l'arsenal nucléaire existant, mais confiants dans la dynamique créée et dans la volonté politique qui lui est sous-jacente, nous pensons que la communauté internationale ne doit pas rester en dehors de cette dynamique mais qu'elle doit, bien au contraire, encourager les deux grandes puissances à redoubler d'efforts en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Au niveau régional, nous suivons avec intérêt les changements qui interviennent dans le cadre des solutions pacifiques des conflits.

En effet, de l'Afghanistan au Kampuchea, de l'Afrique australe au Golfe, le message de paix et de solutions négociées a été dominant ces derniers mois. La communauté internationale ne peut que se réjouir de ce contexte qui ouvre des perspectives nouvelles de progrès.

M. da Luz (Cap-Vert)

Le Cap-Vert exprime sa grande satisfaction face à cette évolution, tenant compte du fait qu'en tant que membre du MOuvement des pays non alignés, notre pays a toujours prôné la voie du dialogue, des relations de respect mutuel et d'égalité souveraine des Etats et la coopération fondée sur la solidarité. Dans le monde d'aujourd'hui, tous sont perdants lorsque les solutions négociées sont écartées au bénéfice de l'usage de la force.

Nous souhaitons fermement que cette tendance s'étende à tous les conflits qui, au long des années, ont coûté tant de vies, semant la désolation et étouffant les espérances. Nous encourageons les parties aux négociations de paix à poursuivre leurs efforts en vue d'obtenir des solutions finales pacifiques et durables.

La situation politique internationale, malgré les données positives et encourageantes déjà mentionnées, est encore précaire. Les modalités qui se dessinent dans la recherche de solutions aux conflits régionaux ont besoin d'être consolidées.

Nous espérons que la détente politique actuelle contribuera à la consolidation de la paix et ne sera pas mise en cause par des préoccupations tactiques et conjoncturelles susceptibles de compromettre les acquis obtenus dans le domaine de la sécurité internationale.

Dans le même temps, c'est avec satisfaction et une espérance renouvelée que nous constatons, particulièrement en Amérique centrale et en Afrigue australe, la mise en oeuvre d'un processus de mieux en mieux organisé et institutionnalisé de contribution de pays voisins et autres à l'élimination de foyers de tension encore existants.

La participation de pays d'une même région ou d'un même continent à cette oeuvre reflète l'existence de nouvelles formes de solidarité avec les peuples des pays menacés de déstabilisation ou victimes de conflits prolongés. Elle dénote en outre une nouvelle conscience globale de sécurité régionale et une volonté politique collective renouvelée, qui sont propices à la recherche et au maintien de la paix, et qui témoignent d'une détermination nouvelle de la communauté internationale dans la résolution des conflits.

Les membres de la communauté internationale, particulièrement ceux ayant des responsabilités majeures dans le maintien de la paix, doivent continuer à insister dans le sens de la résolution négociée des conflits et tout faire pour s'abstenir

M. da Luz (Cap-Vert)

de toute interférence qui puisse porter préjudice aux processus de paix en cours ou de compromettre les initiatives du Secrétaire général de cette organisation, qui visent à la recherche de solutions négociées des conflits.

Dans le contexte international actuel, nous pensons que tous les pays, tous les gouvernements, tous les responsables sont appelés à fournir leur contribution dans le sens d'une consolidation de la paix et de la promotion du développement, ouvrant ainsi des perspectives nouvelles pour le progrès et l'émancipation des peuples dans la justice et le bien-être social.

Le multilatéralisme est ainsi d'une importance fondamentale dans la recherche de solutions aux problèmes globaux et constitue un élément essentiel dans le cadre des changements en cours pour une meilleure appréciation et définition des contours du monde au cours des prochaines décennies.

Ces dernières années, le Cap-Vert a été l'un des pays qui ont cherché à souligner l'importance des Nations Unies en tant qu'institution indispensable à un monde comme celui que nous connaissons aujourd'hui, dans lequel les problèmes globaux qui affectent l'ensemble peuvent être discutés et résolus par l'effort et l'action collective de tous les Etats Membres.

Nous continuons d'être fermement convaincus que les Nations Unies offrent un cadre sûr et approprié au débat des grands problèmes de l'humanité. Nous sommes également convaincus que si nous voulons vivre en paix et résoudre nos problèmes communs par la voie pacifique, il ne reste guère d'autres alternatives à cette organisation.

Selon nous, le travail réalisé par les Nations Unies a été méritoire. De la décolonisation à la protection des droits de l'homme, des forces de maintien de la paix à l'aide économique pour le développement, la grande contribution donnée par l'Organisation ou par son intermédiaire à la construction d'un monde plus pacifique et plus humain ne fait pas l'ombre d'un doute.

Les tâches qui attendent l'Organisation des Nations Unies dans le futur sont énormes. Son succès dans l'accomplissement de celles-ci exige à chaque époque une nouvelle réflexion sur ses méthodes et son adaptation à l'évolution des tendances dominantes dans les relations internationales, dont elles sont le reflet et dans le même temps l'instrument privilégié.

Nous pensons que le succès de l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation des idéaux et des nobles objectifs consacrés dans sa Charte dépendra de

M. da Luz (Cap-Vert)

sa capacité à mobiliser l'humanité pour la paix et à sensibiliser les peuples du monde à la nécessité d'aboutir en surmontant les frontières, à des solutions aux problèmes de la faim, du développement, de l'analphabétisme, de l'émancipation des peuples, ainsi que de la défense des droits de l'homme dans ses multiples dimensions.

Les perspectives de paix qui se profilent en Afrique australe trouvent leur expression majeure dans la solide volonté de paix qui anime les peuples et pays victimes de la stratégie déstabilisatrice du régime de la République d'Afrique du Sud et sont le résultat d'un effort diplomatique mûri et tenace qui s'est prolongé durant de longues années et qui fut marqué entre autres par le compromis de Lusaka et l'Accord de Nkomati.

La volonté de paix toujours manifestée par l'Angola et le Mozambique, dont notre pays peut, à juste titre offrir témoignage, a été un facteur important autorisant qu'au détriment de la logique de la confrontation imposée de l'extérieur, on persiste dans la recherche négociée d'une solution à ce conflit en conformité avec les résolutions de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des pays non alignés.

M. da Luz (Cap-Vert)

C'est pourquoi nous nous réjouissons aujourd'hui du retrait des effectifs militaires sud-africains du territoire anqolais, de la réaffirmation solennelle par le Président sud-africain, de la validité et de l'actualité de l'Accord de Nkomati, ainsi que de l'engagement de Pretoria à initier le 1er novembre de cette année, l'exécution de la résolution 435 (1978) des Nations Unies, en vue de l'indépendance de la Namibie.

La prudence que le processus de négociation en Afrique australe nous a toujours inspirée, le fait que, de façon réitérée les résolutions de l'ONU soient restées lettre morte, le non-respect du droit et de l'opinion internationale ne doivent pas nous amener à minimiser l'importance et la portée du succès diplomatique actuel dans la région.

Il s'agit de victoires importantes du droit international, dont les Nations Unies sont le garant à l'échelle planétaire. Ces succès diplomatiques sont le résultat des efforts conjugués des membres de la communauté internationale, qui ont exercé des pressions réitérées sur le régime de l'Afrique du Sud afin de l'amener à entendre la voix de la raison et à comprendre que la convivialité internationale dans le monde d'aujourd'hui possède ses règles, lesquelles ne peuvent être violées. Nous ne pouvons ignorer également l'influence bénéfique exercée par le climat général de détente dans les relations internationales, rendu possible par le rapprochement entre les grandes puissances et par la conscience croissante de l'interdépendance en tant que facteur dominant du monde moderne.

L'Afrique du Sud se voit ainsi dans une situation où elle doit s'en tenir aux engagements assumés, réhabilitant par là sa crédibilité dans la négociation ou se décider à les violer une fois de plus, et de ce fait, s'enfoncer dans un isolement difficile à supporter par une société dont les contradictions assument déjà des proportions graves.

Le régime de Pretoria doit comprendre qu'en persistant dans la pratique raciste de négation des droits civils et politiques élémentaires de la majorité de la population, et à tracer et mettre en oeuvre une politique inamicale vis-à-vis des pays africains voisins, elle exclut ainsi l'Afrique du Sud de la communauté des nations africaines à laquelle elle appartient.

Se réhabilitant en tant que nation africaine, à travers une convivialité raciale démocratique et par des relations de bon voisinage et de non-ingérence diplomatique ou armée dans les affaires internes des pays voisins, l'Afrique du Sud

M. da Luz (Cap-Vert)

serait à même de participer pleinement et avec la force de son potentiel économique et technologique, à l'exaltante tâche du développement de l'Afrique.

L'"apartheid" continue d'être un défi pour l'humanité et en premier lieu, pour l'homme africain. Du fait de son aberration, ce système doit être éliminé. La persistance de ce régime, en niant les droits de l'homme africain et sa capacité à s'auto gouverner, donne à tout accord avec l'Afrique du Sud un caractère de précarité et fait peser sur les pays voisins une constante menace d'inquérance et d'agression.

A la suite des résultats récents dans le processus des négociations en Afrique australe, la communauté internationale doit redoubler ses efforts dans le sens d'une plus grande solidarité avec la lutte du peuple sud-africain et d'une intensification des pressions internationales pour amener Pretoria à libérer Nelson Mandela et d'autres dirigeants noirs, pour qu'il reconnaisse l'ANC et les autres forces démocratiques et entame des conversations avec des représentants crédibles de la majorité noire.

Cette voie pacifique est la voie de la raison car elle est la seule susceptible de sauver ce pays du cycle de la violence et de l'autodestruction.

En acceptant d'appliquer le plan contenu dans la résolution 435 (1978) des Nations Unies portant sur l'indépendance de la Namibie, l'Afrique du Sud tient là une opportunité unique d'entamer sa réhabilitation auprès du système des Nations Unies. La coopération avec l'Organisation dans la supervision impartiale de ce processus et l'abstention de tout acte qui puisse gêner le transfert du pouvoir aux légitimes représentants du peuple namibien que toute la communauté internationale souhaite qu'elle soit pacifique et démocratique, constitueraient un sceau de garantie de la bonne foi du régime de Pretoria et pourraient exercer une influence bénéfique sur les futures et inévitables conversations internes avec les représentants de la majorité noire sud-africaine" Le processus d'indépendance de la Namibie apparaît ainsi comme un test décisif qui influencera la communauté internationale, et en premier lieu, la communauté africaine dans son attitude future par rapport à l'Afrique du sud.

Le Gouvernement du Cap-Vert est confiant, Monsieur le Président, que nous nous approchons de la fin d'une longue et douloureuse période pour le peuple sud-africain et pour les pays limitrophes. Nous espérons que la communauté internationale saura appuyer les peuples de l'Afrique australe dans la difficile

M. da Luz (Cap-Vert)

reconversion d'un système régional fondé sur la confrontation et la discrimination, en un système de coopération et de saine intégration raciale.

La décolonisation a marqué les annales de l'histoire contemporaine comme une oeuvre noble, menée à bon terme sous l'égide des Nations Unies. En réalité, quand bien même les Nations unies n'auraient pas d'autres mérites, sa création serait pleinement justifiée par la contribution énorme et légitime fournie en faveur de la libération des peuples du joug colonial, de leur émancipation et de l'élévation de l'idée universelle de justice et de liberté.

Cette phase historique de son action internationale étant passée, les Nations Unies ont devant elles une grande tâche non moins noble et digne : celle de la lutte pour les droits de l'homme. Au moment où l'on célèbre le quarantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, les Nations Unies doivent faire de la protection de ceux-ci, un des points fondamentaux et privilégiés de son ordre du jour permanent.

Au cours de ces dernières 40 années, nombreux ont été les instruments juridiques de protection des droits humains adoptés. Parmi ces instruments, la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue sans doute une marque importante dans le mouvement moderne tendant à protéger, à rendre plus digne et à valoriser l'être humain, ses droits fondamentaux et la liberté.

L'exécution de ses postulats, l'articulation de ses principes avec les politiques nationales et l'application de ses dispositions, sont une nécessité historique dont tous les pays doivent tenir compte.

Beaucoup a été fait dans le sens de l'élévation de la conscience universelle et notamment sur la nécessité de protéger et de respecter les droits et les libertés fondamentales. Les progrès enregistrés dans le cadre de la lutte contre la discrimination raciale et pour l'égalité des droits de la femme constituent quelques-uns des témoignages concrets de ce progrès. Mais il reste encore beaucoup à faire dans les divers domaines de la protection des droits de l'homme. En effet, le premier droit fondamental, le droit à la vie, est encore insuffisamment protégé dans plusieurs parties du monde. Le respect universel et intransigeant de ce droit, doit constituer une préoccupation constante de cette organisation.

La République du Cap-Vert, à ce sujet, se flatte de la position qu'elle a prise de n'avoir jamais admis la peine de mort dans sa législation pénale. Nous l'avons fait par option, conscients que c'est la société qui fait l'homme et du fait que nous parions sur l'être humain et sa capacité de dépassement.

M. da Luz (Cap-Vert)

Dans mon pays, nous évaluons également la situation internationale par ses incidences concrètes et palpables dans la vie interne, dans le climat de paix et de concorde et dans les tâches gigantesques du développement et du combat des fléaux qui affligent l'humanité.

L'an dernier, nous avons procédé à l'identification des problèmes qui affectent les pays en développement et nous avons avancé des idées et des suggestions susceptibles de contribuer à la recherche d'une solution collective. Un an après, nous nous apercevons que rien, ou très peu a été fait en direction d'une résolution de ces problèmes. En effet, depuis lors, les entraves au développement se sont accrues et la faim a continué à dévaster les populations de plusieurs pays.

La persistance de cette situation en plusieurs coins du globe contrarie l'évolution positive observée dans le climat politique international depuis la dernière session de l'Assemblée générale et continue à défier la capacité de cette organisation et la détermination de la communauté internationale dans la recherche de solutions réelles et durables aux aspirations des peuples. Nous sommes d'avis que l'équation posée par les problèmes de la paix et de la sécurité internationales passe nécessairement par la solution des problèmes posés par le sous-développement, par la faim et la misère. La résolution des conflits régionaux en soi n'implique pas nécessairement l'existence d'un climat de paix et de sécurité internationales.

M. da Luz (Cap-Vert)

Les causes principales de l'instabilité internationale et les menaces à la paix régionale et universelle résident dans les relations internationales injustes, dans la pauvreté de la majorité et la distribution inégale des ressources de la planète.

Il est de l'intérêt de toute la communauté internationale de travailler et de coopérer dans le but d'aider les pays du tiers monde à trouver des solutions à leurs problèmes qui sont ceux de nous tous.

L'évolution de la situation économique mondiale nous préoccupe car si, d'un côté, les pays industrialisés enregistrent des indices encourageants de croissance économique, nous sommes, une fois de plus, forcés de constater que, dans les pays en développement et en Afrique en particulier, il n'a guère été possible de renverser les tendances négatives qui continuent de maintenir des millions d'êtres humains dans une situation inacceptable de pauvreté.

Annuellement, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants payent de leur vie le prix du déséquilibre mondial dont ils ne sont pas responsables.

Interpellant la conscience universelle, la prospérité des uns se profile parallèlement au cortège de misères des autres. Si la situation actuelle favorise certains pays au détriment des pays en voie de développement, elle n'est certainement pas recommandable dans un avenir proche, même pour ceux qui, en ce moment, en retirent des avantages.

Pour que l'économie mondiale puisse connaître une amélioration, souhaitée par tous, il devient impérieux que se manifeste une volonté politique commune et forte, fondée à sacrifier les gains à court terme qui étouffent le développement sain des relations économiques internationales. Le continent africain est celui qui continue d'offrir le panorama économique et social le plus désolant et les perspectives les plus incertaines.

La session spéciale que l'ONU a consacrée à l'Afrique en 1986, offrait le cadre et l'opportunité pour un "contrat de solinarité" susceptible de rénover les espoirs d'une relance économique du continent africain.

Cependant, deux ans après, l'appréciation des actions entreprises en ce sens nous amène à constater que, malgré les efforts consentis par un grand nombre de pays africains, et les initiatives importantes menées à bien sur le plan international, les résultats continuent d'être insuffisants et peu encourageants.

M. da Luz (Cap-Vert)

Les conclusions de l'évaluation à mi-parcours du "panureda" montrent l'ampleur du chemin qu'il nous reste à faire.

Plusieurs pays africains ont entamé des programmes de réajustement structurel en accord avec le Fonds monétaire international, s'exposant par là à de sérieux risques de perturbation sociale et politique.

En contrepartie, l'insuffisance de flux financiers, la détérioration continue des termes de l'échange et l'insoutenable fardeau de la dette, continuent d'agir comme de puissants vecteurs dont les effets s'additionnent et se conjuguent pour neutraliser les énormes sacrifices du peuple africain dans la recherche de solutions valables et durables.

Le Cap-Vert n'a pas été épargné par les problèmes qui affectent les pays les moins avancés du continent africain. Malgré les difficultés qu'il affronte, le gouvernement a orienté son action dans le sens d'une politique d'austérité, cherchant à limiter le volume de la dette extérieure qui constitue, pour un petit pays, un lourd fardeau.

Nous regrettons qu'au niveau international ce volume de la dette ne soit pas considéré suffisamment significatif pour être retenu dans le cadre des programmes de traitement spécial. Cela équivaut paradoxalement à pénaliser un pays pour avoir adopté une politique économique prudente et austère. Nous devons rappeler devant cette assemblée que, dans le second plan national de développement qui couvre la période allant de 1986 à 1989, figurent les priorités du développement du Cap-Vert, dont l'application sera mise en cause sans l'appui substantiel de la communauté internationale.

Il est essentiel et impérieux que les vents nouveaux, qui apportent au monde des espérances de paix, puissent également inspirer des changements dans la réorganisation économique mondiale, changements qui porteraient sur la conception de nouveaux mécanismes et la mobilisation de ressources nouvelles visant la réduction du fossé qui sépare la prospérité de la misère, rendant plus morales les relations internationales et contribuant de façon effective à la construction de la paix universelle.

En effet, nous ne pouvons concevoir un monde de paix et de concorde tant que prévalent les déséquilibres qui placent une grande partie de l'humanité en marge du progrès et du bien-être.

M. da Luz (Cap-Vert)

Nous avons sincèrement l'espoir que la détente des relations entre les deux grandes puissances et le climat politique actuel dans le sens de la résolution pacifique des conflits, constituent le prélude d'une ère nouvelle de coopération et de dialogue dans les relations internationales.

La vie des peuples de cette planète est un hymne à sa capacité de survie collective. Son histoire ponctuée par la violence, la destruction et les guerres, nous a enseigné depuis toujours que la voie empruntée à présent par la communauté internationale est la seule solution qui nous reste pour donner continuité à l'oeuvre merveilleuse de la création.

Les conditions sont créées pour que nous fassions du XXI<sup>e</sup> siècle celui du développement pour tous - c'est notre obligation envers les générations futures de commencer à faire dès à présent les pas concrets qui sont nécessaires à l'avènement de cette ère nouvelle. Notre survie collective l'exige et nos valeurs spirituelles suprêmes le justifient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Je regrette sincèrement que la délégation de la Bolivie, par l'intermédiaire de son ministre des relations extérieures ait estimé nécessaire d'attirer cet après-midi l'attention de l'Assemblée générale sur une question qui affecte mon pays. C'est pourquoi je me sens forcé de répondre sur ce point.

Je ne veux pas donner à cette assemblée un compte rendu historique ni interpréter l'histoire, mais je désire cependant affirmer que l'on peut déformer la vérité, non seulement en faisant des déclarations inexactes mais aussi en disant des demi-vérités ou en taisant des réalités. Ce sont des éléments de ce genre que contient la déclaration du Ministre des relations extérieures de la Bolivie qui, malheureusement, porte également des accusations contre le Gouvernement du Chili, accusations que je repousse catégoriquement.

M. Daza (Chili)

Je dois réitérer ici ce que nous avons dit à d'autres occasions, à savoir que les frontières entre mon pays et la Bolivie ont été fixées une fois pour toutes dans le Traité de paix signé il y a 84 ans. Ce traité établit définitivement les frontières, comme l'ont fait beaucoup de traités qui lient des pays représentés à cette assemblée.

**M. Daza (Chili)**

Par conséquent, il n'y a pas de questions en suspens entre nos deux pays. Ce traité prévoit des obligations pour les deux pays. En vertu de ce traité, mon pays s'est vu accorder des obligations importantes auxquelles il se conforme de façon permanente et dont la Bolivie tire parti. Non seulement ce traité a réglé les questions qui se posaient au moment de sa conclusion, mais il a établi également les fondements permanents des relations entre mon pays et la Bolivie. Sur la base de cet instrument, pendant ces 84 ans, nous avons signé plusieurs instruments divers qui sont venus compléter et enrichir le Traité de 1904 : les Traités de libre transit, de parachèvement économique, de fonctionnement des chemins de fer, etc. En vertu de tous ces instruments, la Bolivie bénéficie au Chili d'un traitement privilégié qui dépasse de loin ce qui avait été prévu dans ce traité de paix. Le Traité de 1904 est par conséquent un instrument permanent de paix, un instrument souple qui permet d'améliorer les relations entre les deux Etats et qui a éliminé tout risque de controverse entre eux. Par conséquent, on ne peut pas dire qu'il existe un différend entre la Bolivie et le Chili. Il est absurde et illogique de soutenir que l'exercice légitime des droits émanant de ce traité international et le travail acharné et persévérant des Chiliens sur un territoire qui leur appartient puissent être la cause d'un conflit.

Non, ce conflit n'existe pas. Le Chili n'a manifesté aucune arrogance, mais a toujours souhaité parvenir à un accord en faisant preuve de bonne volonté. Le droit d'un gouvernement d'apprécier une négociation et d'adopter la décision qui en découle fait partie intégrante de l'exercice de la souveraineté d'un Etat. Personne, si ce n'est le peuple chilien, n'a le droit de limiter la portée de cette décision. En vertu de ce traité qui nous lie, l'actuel Gouvernement chilien, et j'insiste vigoureusement là-dessus, a été et est disposé à mettre en oeuvre tous les moyens possibles afin d'améliorer le libre transit, à faire preuve de créativité pour l'intégration des économies de nos deux pays et à progresser dans la recherche de formules efficaces et modernes de coopération qui devraient permettre à nos deux nations de se tourner vers l'avenir.

**M. OJARA (Bolivie)** (interprétation de l'espagnol) La version selon laquelle il n'existe pas de conflit maritime entre la Bolivie et le Chili, conflit qui n'est toujours pas résolu, est un subterfuge conçu pour semer la confusion dans l'opinion publique internationale. Le différend maritime fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre du mécanisme institutionnel de l'organisme régional

M. Ojara (Bolivie)

interaméricain. La recherche d'une solution négociée au problème maritime de la Bolivie, en ayant recours à tous les moyens pacifiques nécessaires pour trouver une formule satisfaisante permettant à mon pays de recouvrer dans la souveraineté ses côtes sur l'océan Pacifique est à la base de la politique permanente de mon gouvernement pour résoudre le problème de l'enclavement maritime de notre pays causé par l'agression armée de 1879.

Cette politique juste et conforme au droit international contemporain a été clairement exposée devant cette instance mondiale par le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie dans son intervention de cet après-midi. Son but était de faire connaître à l'opinion publique internationale les efforts que nous déployons pour résoudre ce conflit centenaire. Malgré l'échec de plusieurs négociations, mon gouvernement ne perd pas l'espoir de voir le Chili reconnaître qu'il est nécessaire d'ouvrir un dialogue ouvert et franc sur la base des résolutions adoptées par l'Organisation des Etats américains. Si nécessaire, mon gouvernement s'adressera à l'Organisation mondiale pour la saisir de ce problème grave.

Nous n'avons pas l'intention aujourd'hui de mettre en doute le Traité de 1904 qui a consommé la mutilation de la souveraineté maritime de la Bolivie. Les peuples et gouvernements de l'Amérique latine et autres l'ont condamné le jugeant trop rigoureux, ce qui prouve qu'il a été imposé par la force. Il ne fait aucun doute que pour rétablir l'équilibre, nous avons besoin de l'intervention de l'Organisation des Etats américains et peut-être même un jour de celle des Nations Unies dans le cadre des compétences respectives de ces deux instances en matière de règlement politique des différends internationaux. Nous estimons que le Gouvernement chilien ne devrait pas refuser l'exercice de ces compétences qui sont absolument indispensables au maintien de la paix. Mon gouvernement veut convaincre le Gouvernement chilien de s'acquitter des obligations contenues dans le chapitre relatif au règlement pacifique des différends. Nous ne demandons pas une procédure judiciaire concernant le Traité de 1904 mais une modification de la situation d'enclavement maritime causé par l'agression armée pour que la paix, tes relations amicales et le bon voisinage règnent entre deux pays voisins d'Amérique latine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Chili, qui a demandé à intervenir pour la seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse.

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Je ne voudrais pas prolonger outre mesure le débat. Je ne souhaite pas non plus porter un jugement subjectif, aussi me limiterai-je simplement aux faits, lesquels, comme on l'a dit tant de fois ici, sont neutres.

Il est évident qu'au siècle dernier nous avons été en Guerre avec la Bolivie, mais les guerres dont le continent fut, au siècle passé, le théâtre, n'étaient pas l'exception, elles étaient la règle générale. L'Amérique latine a connu beaucoup de guerres.

Le Traité de paix, qui a mis fin à la situation de guerre entre le Chili et la Bolivie, n'a pas été imposé par la force; il a été conclu 20 ans après la cessation des hostilités, après que des propositions eurent été faites par la Bolivie elle-même au Gouvernement chilien. Il s'agissait d'un traité qui, outre le fait qu'il définissait de manière définitive les frontières entre mon pays et la Bolivie, et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas controverse, créait aussi des obligations sérieuses pour le Chili, des obligations et des droits que la Bolivie utilise en vertu de ce traité. Le Traité conférait à la Bolivie un droit de transit très large et libre par les ports chiliens. En vertu de ce traité, le Chili avait l'obligation de construire un chemin de fer, qui, par la suite, a été cédé à la Bolivie et qui relie la Bolivie à Arica; il devait également assurer le financement de la construction du chemin de fer bolivien.

Bien que cela puisse sembler paradoxal, la Bolivie n'avait aucun accès à la mer, et c'est le Traité de 1904 qui a permis à la Bolivie d'accéder à la mer.

Nous sommes disposés à améliorer ce traité et à prendre toutes les mesures de bonne volonté afin que la Bolivie ait un accès plus effectif à la mer.

La Bolivie n'est pas un pays sans littoral, c'est un pays qui dispose du régime de libre transit le plus favorable au monde, qui a été reconnu non seulement par le Chili, mais par d'autres entités internationales.

J'ai sous les yeux l'accord conclu par le Comité consultatif juridique afro-asiatique, lors de sa réunion à Arusha, en Tanzanie, où est abordé le problème des pays sans littoral et qui stipule que les accords bilatéraux conclus entre le Chili et la Bolivie sont fort intéressants pour la raison fondamentale qu'ils octroient le droit de libre transit à tout pays sans littoral.

M. Daza (Chili)

J'insiste sur le fait que le Traité de 1904 a établi définitivement les frontières entre mon pays et la Bolivie. Par conséquent, il n'y a pas controverse.

Le représentant de la Bolivie a maintenu qu'il ne contestait nullement le Traité de 1904. Il ne peut certes le faire, puisque la Bolivie bénéficie du Traité de 1904 qui établit une frontière. Et, grâce à ce traité, les Boliviens ont maintenant des droits qu'ils exercent sur le territoire chilien, un territoire qui a toujours été peuplé par des Chiliens, un territoire qui s'est développé grâce aux efforts des Chiliens, sans aucune contribution des Boliviens.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La parole est au représentant de la Bolivie, qui a demandé à intervenir pour la seconde fois dans l'exercice de son droit de réponse.

M. QJARA (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Je regrette d'avoir à dire que, dans sa dernière intervention, le représentant du Chili ne manque pas d'être cynique quand il affirme que la Bolivie n'a jamais eu de littoral maritime et que c'est grâce aux voies de communication que nous avons pu accéder à cet espace physique.

Précisément, puisque nous parlons du Traité de paix de 1904, celui-ci, accablant pour mon pays, a été conclu à la suite de l'agression armée commise par ce pays, comme on l'a dit, en 1879.

La délégation de la Bolivie voudrait mettre fin à ce débat en invitant le Gouvernement chilien à retourner à la table des négociations pour poursuivre des négociations qu'il a quittées subitement et abruptement en avril 1987. Ces négociations devraient avoir lieu pour donner effet aux résolutions adoptées depuis 1979 par l'Organisation des Etats américains (OEA), qui prient instamment les deux pays, la Bolivie et le Chili, d'engager des négociations afin d'aboutir à une solution équitable et mutuellement satisfaisante pour les deux parties.

La séance est levée à 18 h 15.